

REVUE  
de Bretagne



*Breiz da virviken!*

9<sup>e</sup> Série. — 11<sup>e</sup> Année  
JUILLET-AOÛT 1911. Tome XLVI



# REVUE de Bretagne

REVUE  REVUE  
*de Bretagne et de Vendée* *Historique de l'Ouest*  
RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

M<sup>re</sup> de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

C<sup>te</sup> RENÉ DE LAIGÛE, *Rédacteur en chef*

M. M. Le V<sup>te</sup> CHARLES DE CALAN, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DE CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.



VANNES  
LAFOLYE FRÈRES

ÉDITEURS

2, Place des Lices

PARIS  
HONORE CHAMPION

LIBRAIRE-ÉDITEUR

5, Quai Malaquais



MDCCCXI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le C<sup>te</sup> RENÉ DE LAIGÛE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

*Pour son Dieu, pour son roi  
Sans peur et sans reproche.*

# LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC

ET

## LA CHOUANNERIE

---

### AVANT-PROPOS

*Nos lecteurs nous pardonneront de revenir sur des faits déjà connus de tous ; mais, si nous ne tenons pas à refaire l'historique de la guerre de la chouannerie, nous nous trouvons dans l'obligation d'en parler, puisqu'il s'agit de celui qui en fut, sinon le précurseur et l'instigateur du moins le principal acteur après La Rouërie.*

*Dans cet ouvrage, le lecteur rencontrera avec la plus grande impartialité, la mise au point de quantité d'actes qui, jusqu'ici, sont restés imprécis. Les lettres et rapports des généraux et représentants de la République et les manuscrits inédits du ministre anglais, Windham (1), nous en fournissent les moyens.*

*Les écrits déjà parus mis en regard des documents inédits que nous publions, donneront au lecteur un aperçu exact et définitif de l'histoire de cette guerre.*

G. DE CLOHARS-CARNOËT.

(1) Ministre d'Angleterre avec Pitt et Dundas. Nous devons la découverte de ces manuscrits à l'amabilité de M. le baron Christian de Parrel, chercheur infatigable.

*Juillet-Août 1911.*

CHAPITRE I<sup>er</sup>

Vincent-Louis chevalier de Tinténiac, fils de messire François-Hyacinthe, comte de Tinténiac, baron de Quimerch en Bannalec, capitaine aux Gardes Françaises, chevalier de Saint-Louis, et de dame Antoinette-Françoise de Kersulguén ; surnuméraire aux Chevau-Légers de la Garde en 1779, colonel en 1789, fut tué le 18 juillet 1795 à l'âge de 32 ans.

Issu d'une maison illustre dans l'histoire de la Bretagne, il avait de qui tenir.

En 1094, nous voyons le seigneur de Tinténiac parmi les plus dévoués défenseurs du Duc de Bretagne.

En 1168, Henri II roi d'Angleterre, ne pouvant s'emparer d'un adversaire aussi redoutable, détruisit de fond en comble le château de Tinténiac, où se trouve aujourd'hui la ville de ce nom, dans l'Ille-et-Vilaine. Cette maison s'établit par la suite en Bannalec Finistère, au château de Quimerch.

Mais le fait le plus saillant dans l'histoire de cette famille fut le fameux « Combat des Trente » où combattirent l'oncle et le neveu ; l'un chevalier, l'autre écuyer, sous les ordres de Beaumanoir. Les Bretons furent victorieux et le sire de Tinténiac y remporta le prix de la valeur (1).

Nous mentionnons encore un épisode qui met en relief le caractère franc et loyal que nous retrouverons chez le chevalier de Tinténiac.

En 1597, de la Grandville, ligueur, frère du gouverneur d'Hennebont, rencontra les troupes du baron de Malac venant de Quimper, près du château de Quimerch en Bannalec, dont le seigneur qui observait la neutralité avait plus de penchant pour la Ligue que pour le Roi.

La Grandville fut tué et Malac blessé ; la victoire resta

(1) Dom Morice, Dom Lobineau, Froissart.

à ce dernier. Le baron de Quimerch ou de Tinténiac, fut spectateur oisif de ce combat, qu'il regardait du haut d'une tour de son château, à la portée de l'Arquebuse (1).

Nous parlerons aussi du Tinténiac, père du chevalier, qui, en 1757 sous Louis XV, à la tête de ses Bretons, contribua pour sa grande part à repousser les troupes britanniques qui voulaient s'emparer de Lorient. Ce fait historique est connu de tous les habitants du Morbihan et jusqu'à ces dernières années une fête locale, dans notre port de guerre, rappelait ce souvenir.

Le chevalier de Tinténiac, aussi modeste que brave, sans prétention comme sans orgueil, avait inspiré la plus haute confiance, non seulement aux Royalistes de Bretagne et d'ailleurs; mais aussi au gouvernement Anglais qui le traitait en homme de réelle valeur (2). Ses Bretons avaient une foi illimitée en lui.

D'abord aide de camp et compagnon de la Rouërie, on le comptait parmi les premiers auteurs de l'insurrection et certainement le plus entreprenant, le plus actif de tous.

Jamais aucun obstacle ne l'avait arrêté: il parcourut plusieurs fois la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Vendée, conférant avec les chefs, préparant et fixant le rôle de chacun pour le grand jour du soulèvement général.

Il traversa maintes fois et en pleine insurrection la Loire et d'autres rivières à la nage. On le vit pénétrer au milieu des armées ennemies, tantôt déguisé en paysan; tantôt avec ses armes se faisant jour à travers une patrouille qui l'avait reconnu; s'élançant d'une maison entourée de Bleus où il avait été surpris.

Son audace le poussa jusqu'à s'introduire auprès du féroce Carrier, qu'il réduisit au silence en lui présentant deux pistolets au moment où le proconsul lui demandait son passeport (3).

(1) Dom Lobineau.

(2) Voir plus loin sa correspondance avec Windhan.

(3) Dans ces pistolets étaient des dépêches pour la Vendée.

Aussi heureux que brave, il ne reçut jamais de blessure et ne prit jamais de notes écrites se fiant à sa prodigieuse mémoire.

Sa mort, accidentelle, fut une perte irréparable ; car même après le désastre de Quiberon, la partie n'était pas perdue. Avec un tel chef, en qui tous les Bretons avaient mis leur espoir, le débarquement de Saint-Brieuc restait toujours une possibilité.

Un auteur nous fait le portrait suivant — un peu fantaisiste il est vrai — du chevalier de Tinténiac :

« Ce personnage avait paru d'abord en Vendée vers la  
 « fin des grandes guerres. Le cours des événements l'ayant  
 « jeté dans le bas Maine, et plus tard dans le Nord de la  
 « Bretagne il y réunit les éléments épars de la Chouan-  
 « nerie. Le premier il fit sortir les Chouans de leurs posi-  
 « tions défensives pour les mener au grand jour du champ  
 « de bataille. Une étonnante fortune suivait ses armes ;  
 « on ne citait pas un combat où elle l'eut trahi. Long-  
 « temps avant qu'il marchât à leur tête, les insurgés bre-  
 « tons avaient subi l'influence de sa renommée, qui était  
 « singulière. On ne vantait pas seulement ses qualités  
 « militaires, son activité fougueuse réglée par un sang  
 « froid inaltérable, le rare mélange de témérité et de cal-  
 « cul qui dirigeait chacun de ses mouvements : quelque  
 « chose de mystérieux, répandu sur sa personne et sur sa  
 « destinée achevait d'enchanter ces imaginations simples  
 « et ardentes. Sa beauté, son langage choisi, sa libéralité,  
 « qui ne lui laissait jamais d'autre possession propre que  
 « son cheval de combat. Il montrait une vraie folie de  
 « bravoure, chargeant l'ennemi sabre au fourreau, et  
 « chantant avec une allégresse bizarre, au milieu du feu,  
 « des hymnes de guerre qu'il avait composées. Les gars  
 « le croyaient invulnérable. »

\*  
 \*\*

Nous nous abstenons de commenter les divers et nombreux ouvrages publiés sur cette guerre ; les contra-

dictions qui s'y trouvent nous mèneraient trop loin, la plupart des auteurs ayant cherché, d'abord, à se mettre en relief, tout en paraissant documentés. Les faits ont été dénaturés en général; exagérés par les uns, diminués par les autres, le lecteur au courant de ces écrits appréciera lui-même.

Toutefois, il nous est nécessaire de faire une esquisse aussi brève que possible, de la nature des contrées insurgées de la Vendée et de la Bretagne à cette époque.

Contrées coupées de hautes collines boisées, de rivières, de ruisseaux, d'étangs, de marais : avec des champs de genêts très hauts ; d'immenses étendues de landes ; des haies touffues, des fossés et des talus un peu partout ; traversées par des chemins assez nombreux, mais seulement praticables aux piétons ; et par quelques routes à peine carrossables toute l'année. En un mot un pays propice à la guerre d'embuscade, où excellaient les Chouans ; mais où les troupes républicaines ne pouvaient guère se mouvoir, ce qui rendait presque nul l'emploi de leur cavalerie et de leur artillerie.

Le général Kléber en parle dans ses mémoires :

« C'est un labyrinthe obscur et profond dans lequel on  
« ne peut marcher qu'à tâtons ; c'est à travers ce système  
« de redoutes et de retranchements naturels qu'il faut  
« chercher les chemins tortueux, dès qu'en abandonnant  
« les grandes routes on veut pénétrer dans l'intérieur des  
« terres : et ce sont presque autant de défilés imprati-  
« cables, non seulement pour l'artillerie, mais pour tout  
« ce qui n'a pas la voie étroite des charrettes du pays.  
« Encore les grandes routes n'offrent-elles d'autres avan-  
« tages qu'une plus grande largeur ; car flanquées par le  
« même système de clôture, les terrains où l'on pourrait  
« ordonner quelques déploiements sont extrêmement  
« rares. »

A cette époque le Breton et le Vendéen, très fanatiques, étaient des hommes robustes, pouvant supporter les plus grandes fatigues avec un minimum de nourriture,

et des marcheurs intrépides et infatigables. L'alcool leur était pour ainsi dire inconnu et n'avait pas, par conséquent, produit les terribles ravages que l'on remarque en eux aujourd'hui.

Le jour, le tocsin et la fumée, la nuit le feu, leur permettaient de correspondre entre eux à des distances incroyables et avec une rapidité surprenante. Aussi malgré leurs espions, presque toujours les républicains frappaient dans le vide. L'ordre de concentration était-il à peine lancé que chacun de prendre qui son fusil, sa faux ou sa fourche et de se rendre individuellement à l'endroit désigné. L'affaire terminée, ils rentraient chez eux de la même manière et reprenaient leurs travaux champêtres, comme si rien ne s'était passé.

Les traîtres étaient rares et ne se rencontraient que dans les agglomérations assez importantes ; mais jamais dans les campagnes.

En Bretagne, ce ne fut que dans le courant de 1794 que réellement furent constitués quelques corps indépendants, variant de 200 à 500 hommes, sous les ordres de chefs désignés par le comité royaliste.

L'insurrection commença à prendre corps en Vendée, après les événements du 10 août 1792 ; avec Jacques Cathelineau comme pivot ; Stofflet, Bonchamps, Lescure et la Rochejacquelin dans la Haute-Vendée ; avec Charette dans la Basse-Vendée et le Haut-Poitou.

Dans ces régions ce furent surtout les paysans qui imprimèrent le mouvement de la révolte. Le pieux Cathelineau, qui en fut un des promoteurs, était un des leurs, mais ne devint généralissime que le 12 juin 1793. Par la suite Charette et Stofflet parvinrent à prendre le commandement de toute la Vendée.

Cela ne veut pas dire qu'avant cette époque, la noblesse du pays soit restée dans l'inaction ; tous les nobles n'avaient pas émigré et beaucoup revinrent de l'armée de Condé, Charette entr'autres.

Qui ne connaît la fameuse conspiration de la Rouërie,



dans laquelle se trouvaient impliqués la plupart des nobles du Maine, de l'Anjou, de la Vendée et de la Bretagne et dont le principal aide-de-camp, le chevalier de Tinténiac, était l'agent le plus actif et le plus dévoué.

Par l'intermédiaire de cet aide-de-camp, la Rouërie avait noué des relations avec toute la noblesse de ces provinces et formé un vaste projet, que sa mort prématurée ne lui permit pas de mettre à exécution ; mais qui, connu dans ses moindres détails du chevalier de Tinténiac, fut tenté par ce dernier, le gouvernement anglais et de Puisaye. Mais Puisaye, bien que le représentant officiel des Princes dans l'Ouest, n'était pas la Rouërie et ne sut pas se faire obéir ; ayant eu le grand tort de s'adjoindre comme collaborateurs, trop d'intrigants étrangers à ces contrées, en leur confiant des pouvoirs dont ils abusèrent : quand lui-même manquait d'énergie et de décision.

La mort de la Rouërie n'arrêta nullement l'activité du chevalier de Tinténiac, qui parcourut de nouveau les mêmes provinces ; allant de l'un à l'autre, encourageant les nobles à la résistance ; les engageant à former des corps pour le jour du rassemblement. Malheureusement ses efforts furent vains et la grande armée catholique ne put jamais être formée pour des raisons que nous trouvons inutile de rapporter ici (1). Bien que terrible et sanglante la guerre se continua, localisée dans chaque département.

En 1793, l'inquiétude était pourtant déjà grande dans les milieux républicains de la Bretagne où la population commençait à murmurer et ce mécontentement avait gagné la Normandie où le fédéralisme battait son plein.

Le général Wimphen et le comte Joseph de Puisaye y avaient formé une petite armée, que ce dernier mit en marche sur Paris, où il n'arriva d'ailleurs pas. En effet, après deux petites affaires malheureuses qui lui

(1) L'échec des Vendéens sur Grandville bouleversa toutes les espérances. Cette marche sans plan bien arrêté finit par un désastre lamentable.

coûtèrent neuf hommes (1), il fut repoussé dans les bois par le général républicain Sépher.

De Puisaye se réfugia alors en Bretagne, où, avec son imagination ardente et ses intrigues, il réussit à se créer une certaine notoriété ; mais bien qu'il s'en vante dans ses mémoires, ce ne fut pas lui l'organisateur de la grande Chouannerie, l'impulsion avait été donnée par la Rouërie, puis continuée par Tinténiac, dont Puisaye ne fut que le collaborateur.

Si Puisaye fut bien le représentant attitré de la Royauté dans l'Ouest, à partir de décembre 1794 ; Tinténiac fut réellement le successeur de la Rouërie auprès du gouvernement anglais et c'est ce dernier qui, tenant par là, tous les fils, menait tout.

C'est vers le milieu de l'année 1793 que Puisaye et Tinténiac entrèrent en rapports.

Tinténiac, déjà en relations avec la presque totalité des chefs Bretons et Royalistes, ayant eu connaissance que Puisaye se trouvait en Bretagne en avisa le gouvernement anglais qui l'envoya en mission auprès de lui. Il le rencontra dans les environs de Redon, lui soumit la continuation du plan de la Rouërie et lui demanda sa collaboration.

Dans leur conversation Tinténiac lui fit part de ses bons rapports avec le gouvernement anglais et comme preuve lui montra quelques documents sur un projet de descente des émigrés de Jersey, soutenus par les Anglais, à Saint-Malo, pour le mois de mars 1794. Ce débarquement devait coïncider avec un soulèvement général des Chouans.

Puisaye, qui, à ce moment-là, se trouvait dans une situation plutôt incommode, n'hésita pas une seconde, donna son adhésion et pria le chevalier de Tinténiac d'en informer les Princes ainsi que le cabinet de Saint-James.

Quelle belle occasion pour de Puisaye de se mettre en vedette et de prendre une autorité qui jusque-là lui avait

(1) Les 13 et 14 juillet 1793. Combats de Pacy, Calvados.

échappé : aussi voua-t-il une amitié sans bornes à Tinténiac.

Il prit note de tout ce qui venait de lui être transmis, et ce sont ces papiers qu'il abandonna peu après, dans sa fuite éperdue, après avoir été surpris dans la forêt du Pertre ; le rapport suivant va nous l'expliquer :

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

Le chouan Guais, au moment d'être fusillé, offrit de faire des révélations importantes, si on voulait lui laisser la vie ; on sursit à son exécution.

Guais déclara qu'il connaissait, dans la forêt du Pertre près de Vitré, une retraite où se trouvaient cinq chefs de Chouans et qu'il pouvait la faire découvrir.

Sur cet avis, le chef de légion fit commander 400 hommes de sa légion et en demanda un pareil nombre de la garnison de Vitré, où était alors un bataillon de la Somme ; les deux détachements eurent ordre de se réunir dans les environs de la Fauconnerie, commune d'Argentré, pour se porter ensuite dans la forêt.

La colonne se mit en marche dans la nuit du 28 au 29 novembre 1793 ; le commandant ne put faire observer l'ordre nécessaire ; une partie de la troupe se dispersa dans la forêt : Guais, lui-même, qui servait de guide, se trompa de route ; en sorte que le chef de l'expédition n'arriva que vers 7 heures du matin, avec 10 hommes seulement, à la cabane où se tenaient les chefs.

Il ordonna de faire feu sur la cabane. On vit alors sortir quatre individus qui prirent la fuite. On trouva dans la cabane un jeune homme étendu sans vie, frappé d'une balle à la poitrine — le jeune la Massue (1) — on trouva de plus une correspondance qui fut adressée au Comité du Salut Public.

Après cette expédition une terreur panique s'empara d'une partie du Bataillon de la Somme composé de jeunes gens de la réquisition, et la retraite se fit avec beaucoup de désordre jusque hors de la forêt. Dans sa marche vers la Fauconnerie, la co-

(1) Le comte de Puisaye était dans cette cabane. Il dit que La Hé-chais périt aussi criblé de coups.

bonne rencontra une vingtaine de Chouans qui se rendaient à une revue dans la forêt ; plusieurs y perdirent la vie. Un volontaire fut tué. Guais fut rendu à la liberté (1).

Adjudant général AVRIL,

*La Roche-Bernard, 30 novembre 1793,*

D'après le chef de la légion commandant cette expédition.

Ce que ne mentionne pas ce rapport, c'est la cause de la panique qui s'empara des troupes républicaines. Le bruit de la fusillade contre la cabane s'était répercuté avec un fracas épouvantable dans la forêt et les volontaires de la Somme se croyant attaqués tirèrent au jugé les uns sur les autres, jusqu'à leur sortie de la forêt ; quantité des leurs restèrent sur le terrain.

La Bretagne commençait sérieusement à s'agiter, ce qui n'était pas sans inquiéter les représentants, lesquels envoyaient rapports sur rapports au Comité du Salut Public, en même temps qu'au féroce Carrier, à Nantes ; les généraux eux étaient un peu plus optimistes, comme le prouvent les lettres ci-dessous.

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

Je reçois l'ordre du représentant Carrier de parcourir le Morbihan avec une petite troupe révolutionnaire, afin d'anéantir les traîtres.

Je m'attends à des difficultés pour organiser une petite armée révolutionnaire. Vannes ne désire pas que j'y aille et cela n'est pas étonnant, car il est rempli de contre-révolutionnaires. J'écris à ce sujet à Carrier.

Adjudant général AVRIL,

1<sup>er</sup> et 5 décembre 1793, *La Roche-Bernard.*

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

Je fais la tournée de mes postes ; le service s'y fait bien, la troupe est dans les meilleures dispositions. Dans tous les lieux

(1) Les Chouans l'exécutèrent peu après.

où je passe, j'invite les habitants à détruire les signes du fanatisme, cause de tous les malheurs de l'espèce humaine. . . .

Adjudant général CAMBRAY,

20 décembre 1793, Savenay.

Comme nous l'avons dit plus haut, parmi les papiers saisis dans la forêt du Pertre se trouvaient ceux de Pui-saye, contenant tous les renseignements relatifs à la descente combinée avec les Anglais et les Chouans sur Saint-Malo. Le Comité du Salut Public l'écrivit au général Rossignol le 25 décembre 1793 pour que ce dernier prenne des précautions.

Sur ce, Rossignol forma le projet de tendre un piège aux émigrés ; mais il y renonça ensuite par crainte, trouvant que pour une affaire semblable il lui faudrait 5 ou 6000 hommes de plus. D'ailleurs le plan de cette descente fut abandonné dès que les chefs royalistes et le gouvernement Anglais eurent connaissance de la perte des dits papiers.

« — Lors de la marche des Vendéens sur Granville, à la bataille d'Autrain, pendant que Marceau défendait le pont de cette localité, Rossignol, commandant de l'armée républicaine qui venait d'être battue, entra un papier à la main, dans un salon où les conventionnels et les généraux délibéraient sur ce qu'il convenait de faire ; puis le général en chef, s'adressant aux représentants, leur dit : « Citoyens, j'ai juré la République ou la mort. Je tiendrai mon serment ; mais je ne suis pas f..., pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, je saurai remplir ma tâche. Voilà ma démission que je viens d'écrire moi-même. Si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République. » Prieur refusait la démission de Rossignol et lui répétait avec emphase ce qu'il avait dit précédemment aux généraux : — « Point de démission ; tu es le fils aîné du Comité du Salut Public ; tu répondras à son attente. » — Les cris confus des soldats républicains en déroute avertirent

l'assemblée que le pont venait d'être forcé. Le conseil s'écroula et tout s'enfuit pêle-mêle emporté par le torrent des fuyards qui se précipitaient en désordre sur la route de Rennes (1) »

Ce même général Rossignol, véritable négation, rempli de fatuité ; après avoir fait prisonniers quelques centaines d'inoffensifs habitants réfugiés dans les bois, s'écrie : Voilà mon œuvre !

AU GÉNÉRAL TURREAU,

J'ai reçu ta lettre dans laquelle tu me demandes des nouvelles des Chouans ; elles sont excellentes. Le général Beaufort qui était chargé de cette expédition, les a tous détruits avec sa petite armée ; 500 sont prisonniers, le reste est tué ; il n'y a plus rien à craindre de ces scélérats.

Je te réitère la demande de 4000 hommes, ils me sont absolument nécessaires. . . . .

Général ROSSIGNOL,

13 janvier 1794, Rennes.

L'enlèvement de quelques centaines d'habitants dans les campagnes lui fit croire à la fin d'une guerre qui commençait à peine.

Le général Beaufort qui venait de faire ce beau coup après avoir été dénoncé comme tiède, cherchait ainsi à ce réhabiliter et écrivit de Laval au Comité du Salut Public :

— « Sept cents Chouans viennent d'être pris avec plusieurs chefs ; ils n'ont fait aucune résistance. J'ai été dénoncé à Garnier de Saintes (2), je continuerai à remplir mes fonctions. »

Ce qu'on appelait grande victoire n'était qu'une deuxième expédition contre la forêt du Pertre, où s'étaient réfugiées les familles des Chouans révoltés, par crainte de représailles. Ce sont ces pauvres diables sans

(1) France militaire. Hugo, 21-22-23 novembre 1793.

(2) Délégué révolutionnaire de la Sarthe.

défense, qui, faits prisonniers au nombre de 800, furent dirigés, 500 sur Vitré, 200 sur Fougères et 100 sur la Guerche. Presque tous les hommes valides furent... expédiés, selon la formule et le désir de Rossignol, qui marquait ainsi son attachement aux principes de la fraternité.

Dans une nouvelle lettre datée du 26 janvier 1794, Rossignol réclame encore ses 4.000 hommes, avec lesquels il se chargeait de la destruction complète des Chouans en quelques jours. Il n'était d'ailleurs pas le seul à réclamer; dès les premiers jours de février 1794, il découle de tous les rapports des généraux et représentants, au Comité du Salut Public, qu'un soulèvement général doit avoir lieu en mars et tous demandent des renforts à grands cris (1). En même temps ils ne perdent aucune occasion de s'accuser mutuellement en mettant en relief leur patriotisme et leur foi républicaine; ce qui voulait dire, à cette époque, entendons-nous, que, pour être pur républicain, il était nécessaire d'employer la délation.

Nous croyons inutile de reproduire dans cet ouvrage cette correspondance honteuse qui, pour nous, n'a qu'un intérêt très relatif (2).

Le chevalier de Tinténac averti par de Puisaye de la perte de ses papiers fait contremander l'expédition sur Saint-Malo; mais les républicains l'ignorent et la croient toujours possible, aussi le général Moulin, pour contrer cette descente, prépare et forme deux divisions d'une force totale de 21.550 hommes, qui doivent opérer contre Jersey, le 25 février 1794.

Cette expédition n'eut pas lieu et ne fut, en réalité, qu'une intimidation.

Le 9 mars, un jeune Prussien (3) que les républicains

(1) Ce n'était que l'écho de ce projet sur Saint-Malo.

(2) Consulter les Archives nationales, lettres au Comité du Salut Public.

(3) Un juif, dit-on.

venaient de prendre, fait connaître un refuge de Chouans, dont plusieurs furent pris; il avait sur lui la proclamation suivante :

« De par le Roi et les commandants de l'armée royale.  
 « Il est ordonné à tous les habitants de Saint-André, en  
 « état de porter les armes, de se rendre de suite avec  
 « leurs fusils, ou avec leurs fourches, au bourg de Saint-  
 « Lyphar. Celui qui ne partira pas dans l'instant sera  
 « puni de mort, et s'il fuit, sa maison sera pillée et  
 « brûlée. »

*Fait au bourg de Saint-André.*

Signé : CHESNIER-DUCHESNE, commandant.

Les Chouans y furent surpris et battus.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Kléber avec ses 3.000 hommes s'occupe à prendre de grandes mesures contre les Chouans, qui viennent d'arborer l'étendard de la rébellion. Leur chef est à cheval à leur tête.

Kléber dans sa lettre me dit qu'il estime les forces des Chouans à environ 1.000 fusils.

ROSSIGNOL,

10 avril 1794, Vitré.

AU MINISTRE DE LA GUERRE,

Selon moi le meilleur moyen pour anéantir les Chouans est de dépeupler les communes qui leur donnent asile; mais il faudrait sur les lieux un représentant investi de grands pouvoirs; il faudrait faire revivre le décret du 1<sup>er</sup> août relatif à la Vendée (1).

ROSSIGNOL,

30 avril 1794, Vitré.

Proclamation des chefs Chouans, formant l'avant-garde de l'armée chrétienne et royale, aux habitants de Baulon 1<sup>er</sup> mai 1794.

(1) Ce décret ordonnait la dépopulation en masse par le massacre et l'incendie.



— « Nous venons vous apporter la paix et nous réunir à vous, pour vous aider à secouer les chaînes sous lesquelles gémissent tous les honnêtes gens. La plus atroce calomnie vous a fait quitter vos foyers à l'approche de ceux qui sont vos frères et vos amis. Notre conduite sera la seule exposition de nos principes. Nous voulons la religion, le roi et la paix, l'oubli des vengeances, le retour du bon ordre et la tranquillité publique. Les citoyens chez lesquels nous trouverons hospitalité et confiance, ne trouveront en nous que des frères. Mais nous serons terribles envers ceux qu'une erreur, désormais impardonnable, aura armés contre nous. »

Signé : les généraux de l'armée ; MAISON ET MANOIR DE LA HAYE ; LE MOULIN DE FRAMBOIS ; MAISON ET MANOIR DE BERNIAC (1).

Le 6 mai 1794. Les Chouans d'Ille-et-Vilaine parmi lesquels se trouvait de Puisaye furent chassés de la forêt de Rennes après un petit combat et, poursuivis par les troupes républicaines ; mais à leur tour, ces dernières furent repoussées vigoureusement.

Ce fut là, la première rencontre sérieuse des Chouans en Bretagne : rencontre qui se termina à leur avantage et jeta le désarroi dans la mare républicaine.

#### AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Un brigand, ex-noble, capitaine des Chouans qui n'a pas voulu dire son nom ni donner aucun renseignement sur sa famille, blessé d'un coup de feu, a déclaré le 8 de ce mois qu'il faisait partie d'une armée de 1.500 hommes commandés par le marquis d'Ûzès, blessé lui-même... qu'on attendait d'Angleterre 40.000 habits rouges et 6.000 Anglais, des armes, des munitions, etc.

Qu'il y avait un agent influent de l'Angleterre (2) en Bretagne pour y soulever le peuple.

Général MOULIN,

10 mai 1794, Rennes.

(1) Les Chefs des Chouans n'osaient pas encore signer de leur nom par crainte pour leur famille.

(2) Cet agent était le chevalier de Tinténac.

A. Mr. WINDHAM, *ministre d'Angleterre*, au camp près Saint-Christophe, le 5 juin 1794, l'an 2 du règne de Louis XVII (1).

MONSIEUR,

Nous avons été informés par Mr. de Tinténiaç de tout l'intérêt que vous daignez prendre à la triste position où se trouve notre patrie. Nous ne sçavons comment vous exprimer l'étendue de notre reconnaissance. Les âmes sensibles et honnêtes sont toujours touchées du malheur de leurs semblables, vous nous en donnez la preuve ; nous reconnaissons à ces traits les sentiments de votre nation, toujours grande toujours généreuse, elle a mille fois gémi sur notre sort, elle a été indignée de la conduite féroce des monstres qui ont usurpé l'autorité pour nous plonger dans la plus cruelle anarchie, elle a toujours été en garde, et sçu se préserver des insinuations perfides de ces scélérats qui visent sans cesse à faire propager leurs principes destructeurs chez toutes les nations. Nous sçavons aussi le désir qu'elle a eu de nous secourir et les entraves qui ont empêché ces secours de nous parvenir. Nous les réclavons aujourd'hui de nouveau pour nous aider à finir d'anéantir le colosse républicain qui fait l'opprobre de la France. Nous vous supplions, Monsieur, d'appuyer de tout votre crédit notre demande, c'est un sûr moyen de la faire réussir, comptez sur les sentiments de la plus vive reconnaissance que rien n'égalera, sinon l'attachement respectueux que nous vous jurons et avec lequel nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les généraux et officiers des armées Catholiques et Royales Stofflet général ; Le Chevalier de Charette général ; de Couëtus général ; de Fleuriot général ; Berrard général ; de Lostain général ; de Réaunor général ; Gaziau de la Bouère ; de la Robrie ; de Jouselin ; chevalier de Bruc ; de Beaurepaire ; chevalier de Lespaigneul ; de Vaugiraud (2).

(1) Cette lettre fut apportée par le chevalier de Tinténiaç.

(2) Windham papers (manuscrits) Londres.

Reconnaissance de Mr. de la ROBRIE, aide-de-camp de Charette, sur les côtes de Vendée (1) (départ).

*Ce matin, 9 juin 1794.*

MONSIEUR,

Aussitôt la réception de votre lettre j'ai pressé notre départ pour Falmouth. Nous partons dans un quart d'heure. Je n'ai pas encore fait part à Mr. Dougal des arrangements que vous avez pris pour mon voyage ; mais il vient de recevoir une lettre de Mr. de Népéan qui l'en instruit. Ce que j'ai pu faire, c'est de l'engager à garder le silence. Je hâterai notre départ de Falmouth le plus qu'il me sera possible ; je vous écrirai de ce port. Si je n'en ai pas le temps, je vous prie dès ce moment, Monsieur, d'être persuadé de la sincère reconnaissance et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

A Mr. WINDHAM de la Robrie.

*Falmouth, 10 juin 1794.*

MONSIEUR,

Je suis arrivé hier matin à Falmouth où j'ai trouvé le capitaine Bray qui a fait embarquer à son bord les fusils et autres munitions qu'il pouvait contenir. Il m'a fait voir les ordres qu'il a du Gouvernement anglais de mettre à la voile aussitôt qu'une frégate qui est attendue de Portsmouth lui en donnerait le signal. Ainsi nous nous tenons toujours prêts.

J'ai trouvé à bord du capitaine Bray un officier de la marine française chargé il y a quelque temps de visiter la côte de France sur le même vaisseau. C'est mon compatriote et mon ami, et crois qu'il nous sera très utile par la connaissance qu'il a de nos côtes. D'ailleurs il était instruit probablement par Mr. Bray, qui a beaucoup de confiance en lui, de mon voyage ; mais je suis très sûr de sa discrétion.

J'ai trouvé ici un français de ma connaissance qui m'a dit que le frère de M. de Sérent avait eu des nouvelles de ma famille. Dans la triste position où j'ai laissé mes malheureux parents à mon départ de France j'ai tout lieu de craindre sur leur sort. Si je ne puis les revoir, je n'espère plus qu'à la triste consolation de mourir en les vengeant. Votre très humble, etc.

A Mr. WINDHAM de la Robrie,

(1) En mission en Angleterre.

*Juillet-Août 1911.*

*Falmouth 14 juin 1794. Royal service (1).*

MONSIEUR,

Je n'ai que le temps de vous dire que je pars dans le moment. Les trois frégates qui doivent nous accompagner donnent le signal d'appareiller, savoir : la *Flore*, le *Mélampe* et l'*Aréthuse*. J'espère que, grâce à vos soins, le succès répondra à notre attente. J'ai l'honneur etc.

A Mr. WINDHAM de la Robrie.

A. M. WINDHAM, 19 juin 1794. Londres (2).

MONSIEUR,

Jaloux de seconder, par des moyens puisés dans des connaissances locales, l'intention où paraît être le Gouvernement Anglais de fournir des secours au Royalistes Français, j'ai formé un plan qui a pour but de réunir sous le drapeau blanc plus de 100 paroisses dans le pays qui avoisine Saint-Malo, et par des intelligences que j'ai dans cette ville de m'en emparer par surprise, et en donner l'entrée aux troupes Anglaises dont mon armée favorisera et assurera même la descente, en s'emparant du fort de Rimain à Cancale, dans le même moment qu'on surprendra la ville. Le plan qui a obtenu la faveur d'être étayé par le lord Balcarès et approuvé par le lord Moira pourra sans doute vous être de quelque intérêt, dans le moment actuel si vous me procurez l'occasion de vous le détailler dans toutes ses parties. Trouvez bon, Monsieur, que je renvoie à l'audience que je vous prie de m'accorder l'exposition du moyen que j'ai dessein d'employer.

J'ose espérer que vous ne vous refuserez pas à recevoir des renseignements sur un plan dont l'exécution doit favoriser les armées britanniques et faire tant d'honneur à ceux qui en dirigent les opérations. J'ai l'honneur, etc.

DE CRESLON,

*Castle Street n° 5 Newman Oxford Road (3).*

(1) Windham, papers manuscrits Londres.

(2) Windham papers manuscrit, Londres.

(3) Ce plan approuvé par Lord Moira ne fut pas joint à cette lettre. Les ministres Anglais étaient accablés de toutes sortes de plans et de projets les plus divers.

A M. WINDHAM, 20 juin 1794. (1).

MONSIEUR,

On entend dire qu'une des opérations les plus pressantes les plus utiles et les plus faciles serait de porter des armes des munitions et de l'argent à l'armée des chouans. Opération la plus pressante, puisque de 18.000 hommes qui composent cette armée il y en a à peine 4.000 d'armés tant bien que mal et qu'il y a tout à craindre qu'elle ne puisse résister aux forces régulières et un peu considérables qu'on enverrait contre elle. Opération la plus utile, parce qu'étant armée elle pourrait faire quelque entreprise et qu'inspirant quelque confiance par sa force et par ses moyens de subsistance qu'elle ne serait plus obligée de se procurer par violence, elle pourrait grossir considérablement et se procurer de nouvelles armes en attaquant quelques villes où elle en trouverait. Opération la plus facile, parce qu'elle s'étend depuis Vitré et au delà jusqu'à huit lieues de la côte.

On a entendu dire qu'on proposait d'indiquer un endroit de la côte où l'on débarquerait successivement des armes par caisse de cinquante fusils, et des munitions ce qu'il en faudrait pour charger de temps à autre quelques charrettes qui paraissant chargées de toutes autres choses pourraient parvenir jusqu'à la tête du rassemblement.

On observe que l'opération de cette manière, non seulement n'est pas facile ; mais même qu'il est moralement impossible qu'elle s'exécute avec succès ; on conçoit d'une part qu'elle serait infiniment lente, qu'elle multiplierait les voyages et les débarquements à la côte et multiplierait le danger qu'ils vissent à être connus : qu'il est moralement impossible que des charrettes de quelques denrées qu'elles puissent paraître chargées ne pourraient journellement traverser huit lieues de pays, où l'on n'a pas encore établi des correspondances et dans l'étendue desquelles il peut se trouver non seulement des gens, mais même des cantons entiers mal disposés, sans être suspectés et découvertes. Une fois la mine éventée l'opération serait manquée et ne pourrait plus être reprise. Mais on observe en même temps que, si ce mode est trop lent et trop dangereux, il y en a un autre bien plus simple, plus prompt et plus sûr, il se présente tout naturellement.

1° Il faut commencer par le moyen de quelques personnes connues et intelligentes et qui méritent assez de confiance pour qu'on puisse leur confier quelques fonds : gagner les principaux habitants et par eux les paroisses qui se trouvent entre la tête du rassemblement et la côte et établir par là une correspondance aussi régulière que possible avec ce pays-ci, de manière à concerter à peu près en même temps l'arrivée des armes et des munitions et de l'armée dont il s'agit, à la côte, au point convenu.

2° Ces mesures prises et supposant 12.000 fusils rendus à la côte, les 4.000 hommes armés y arriveraient au temps indiqué et serviraient d'escorte aux 12.000 hommes qui viendraient prendre les armes et tous escorteraient et conduiraient en sûreté les vivres et munitions qui leur seraient fournis. On conçoit alors que cette armée qu'il serait également facile de pourvoir de nombre d'officiers expérimentés, pourrait faire des entreprises sur les villes les plus importantes de l'intérieur du pays, qui toutes sont ouvertes et sans autre défense que leur garde nationale dont la plupart est plus disposée à se battre contre, que pour la Convention ; que cette armée pourrait ou se joindre à la Vendée ou se porter au point qu'on lui indiquerait pour favoriser les débarquements et descentes que l'Angleterre pourrait vouloir exécuter.

On observe enfin, que le secret est l'âme de toutes les opérations et qu'il est indispensable pour être fondé à en espérer le succès. Il est vrai que l'île de Jersey est le point le plus près de la côte de France et d'où la communication est la plus facile ; mais il n'est que trop reconnu que vu les circonstances concernant les choses et les personnes, les mouvements et les correspondances ne sauraient y être secrètes. Il paraîtrait plus à propos que l'on choisit Guernesey pour le point de correspondance, ce qui n'est pas encore sans quelques difficultés qui tiennent plus aux personnes qu'au local. On les exposera verbalement et on indiquera le moyen de les lever.

† EVÊQUE DE LÉON (1).

Reconnaissance de Mr. de la Robrie sur les côtes de Vendée (Retour).

A bord du cutter *Le Hind*, 28 juin 1794 (2).

(1) M<sup>sr</sup> de la Marche.

(2) Windham, papers manuscrits Londres.

A Mr. WINDHAM, *Londres.*

MONSIEUR.

Sir John Warren nous ayant donné ordre le 27 de quitter son escadre et de faire voile pour Falmouth, nous nous empressons Mr. de la Vieuville et moi de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission. Le temps ne me permet pas de vous envoyer les détails circonstanciés de notre voyage, dont Mr. Bray a envoyé copie à Mr. Népéan ; mais nous avons extrêmement à cœur de vous instruire des nouvelles intéressantes que nous avons eu le bonheur de recueillir.

Après une navigation de cinq jours et avoir tenté inutilement de débarquer dans la baie de Bourgneuf, le 23 au matin le commodore a fait demander au chevalier de la Vieuville et à moi si nous voulions descendre, avec six matelots français à la côte de Saint-Jean-de-Mont, ce que nous avons accepté, observant seulement que le bruit que nous avions fait à la côte, rendait le débarquement de jour d'une difficile exécution ; que si nous trouvions des forces après avoir tenté d'enlever quelqu'un, nous viendrions lui en rendre compte ; étant devenu impossible de traverser le jour avec si peu de monde un pays qui était sur ses gardes, il a approuvé et nous a recommandé que tout fut fini à la nuit ; qu'il comptait quitter la côte ; ses forces y étant trop connues. Le *Hind* portant à terre, les frégates au large ; nous avons prolongé jusqu'à la hauteur de Saint-Gilles à un mile de la côte, distinguant à vue les couleurs républicaines à la tête d'un arbre de la liberté. Deux bateaux venant de terre, le capitaine s'est proposé de les enlever, il s'est mis dans sa chaloupe avec 10 hommes, le chevalier de la Vieuville et moi nous l'avons accompagné. Le premier bateau contenait trois hommes, pilotes de la Loire, habitants de Nantes. Le second bateau a été enlevé à une portée de fusil de terre et contenait neuf hommes. passagers, gardes nationales et matelots, voici ce que nous avons appris par eux :

Les pilotes étant la veille à Nantes avaient oui-dire à différentes personnes que l'armée royaliste aux ordres de Mr. de Charette était entrée le 21 à Ancenis, qu'on disait à Nantes qu'ils étaient nombreux ; mais qu'il venait des troupes de Paris pour les combattre. Cependant ils ajoutèrent contradictoire-

ment que 2000 hommes avaient été envoyés de Nantes aux frontières ; qu'il y avait encore dans la ville beaucoup de troupes de la dernière réquisition, mal armés. Il est notoire que dans la partie appelée le marais, les royalistes combattent journellement : le 23, jour que nous avons pris les pilotes, prolongeant le matin la côte, ils ont vu des troupes républicaines, marchant pour aller combattre. Une demi-heure après, ils ont distingué le commencement d'un engagement et entendu beaucoup de coups de fusils. Nous-mêmes avons vu le feu à un village appelé Notre-Dame-de-Mont et le soir entendu plusieurs coups de canon venant de terre. Les gens de la barque enlevée sur Saint-Gilles nous ont dit que les garnisons des différents postes de la côte sont journellement attaquées par de petits corps royalistes et que le succès est partagé. Toute la côte est gardée avec beaucoup de soin, mais avec des forces médiocres, vous en saurez l'état par le rapport ci-joint qui nous a été fait par nos prisonniers et qui mérite confiance par l'accord que j'ai trouvé dans leurs déclarations. Si le Gouvernement a des projets sur cette partie de la côte, il serait bien intéressant qu'on les mît tout de suite en exécution vu que la saison s'avance et que les royalistes n'y sont pas en assez grande force pour s'y soutenir très longtemps. Ceux que commande Mr. de Charette, ne sont pas éloignés : leur nombre est plus considérable, ils sont plus aguerris et comme ils n'ont plus rien dans leur pays qui les attache, il vous serait plus facile d'en former des corps et de les faire marcher. Je ne fais pas davantage de réflexions sur cet article ; je me contente de vous exposer fidèlement les faits que j'ai appris, et me repose sur l'intérêt que vous avez témoigné à notre cause, du soin de diriger les secours que le Gouvernement peut donner aux royalistes.

Sir John Warren m'a chargé de remettre à la poste des dépêches pour Lord Moira et Mr. Népéan à qui sans doute il envoie les informations dont je lui ai fait part. Il avait à son bord des officiers français envoyés par Lord Moira, chargés de communiquer avec les royalistes ; mais ils ont encore été moins heureux que moi. Leurs tentatives ont été absolument inutiles et infructueuses. Quoique les nôtres n'aient pas eu l'effet que nous nous étions promis, je me consolerais de n'avoir pu joindre mes compagnons d'armes, si j'avais l'espoir d'apprendre que mes démarches n'ont pas été inutiles et que les nouvelles que je



donne produisaient un bon effet. J'ai ordre de Sir John Warren de m'embarquer à Falmouth pour aller à Portsmouth. Comme c'est à la mer que je vous écris, afin de n'éprouver aucun retardement de poste, j'ignore si je trouverai à Falmouth le cutter le *Phénix* que nous y avons laissé pour m'embarquer dessus pour Portsmouth. Si je vais dans ce port je ne tarderai pas à aller à Londres, pour vous renouveler mes sincères remerciements et vous prier de me continuer votre intérêt. Si le gouvernement a quelques projets sur les royalistes, je vous prie, Monsieur, de ne pas m'oublier etc. etc.

DE LA ROBRIE.

(Le rapport est ci-joint) (1).

*Note confidentielle à M. Windham 30 juin 1794* (2).

Si la Robrie n'est pas parti et ne pouvait pas aller faire un tour au golfe de Gascogne après sa victoire navale, ne vaudrait-il pas mieux qu'il rejoigne les chouans plutôt que de pêcher sur vos côtes ?...

COMTE DE MOUSTIER.

*Spithead, à bord de la Flora 1<sup>er</sup> juillet 1794* (3).

MONSIEUR

La parole d'honneur que l'on a exigée de moi, de garder le secret sur mon départ est cause que je ne vous en ai pas instruit. Vous voudrez bien ne pas m'en faire un crime. Instruit du résultat de notre voyage, je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet ; mais je vous prierai de me faire part de ce que mon équipage et moi deviendrons en attendant que l'on effectue ce que nous avons tenté sur les côtes de France. Vous savez que je n'ai aucun moyen pour rester à terre. S'il faut attendre je vous prierai, Monsieur, de m'en faire tenir les facultés. J'ai l'honneur, etc.

LEFEBVRE.

(1) Nous ne l'avons pas trouvé.

(2) Windham papers.

(3) Windham papers manuscrits Londres.

*Flora Spithead*, 3 juillet 1794 (1).

MONSIEUR,

J'ai reçu l'honneur de la vôtre du 2 courant par laquelle vous me réitérez les offres honnêtes et de service que vous m'avez toujours rendus depuis mon arrivée en Angleterre. Soyez bien persuadé de ma reconnaissance, et du désir que j'ai de vous en donner des preuves. Comme mon séjour ainsi que celui de mon équipage à bord de la *Flora* ne peut pas être long je vous prierai, Monsieur, de me faire part du parti que vous jugerez convenable que je prenne, vous savez que je n'ai aucun moyen pour rester à terre. Vues les malheureuses affaires du Continent, il pourrait se faire que les projets en vue, n'eussent pas lieu et si malheureusement ils étaient échoués oserai-je vous prier de vous intéresser à moi pour obtenir de l'Amirauté une place d'officier sur les vaisseaux de Sa Majesté. Sir John Warren est très bien disposé à mon égard, je lui ai mille obligations ; mais s'il y avait quelque espoir de faire quelque tentative vers les royalistes et que je puisse être utile, j'attendrai avec bien du plaisir vos ordres. Veuillez, Monsieur, me faire part du parti que vous jugerez convenable que je prenne. J'ai reçu une de vos lettres pour Mr. de la Robrie, il n'est pas à bord de *Flora*, il est à bord du *Hind*, je le crois maintenant dans votre ville, j'attends vos ordres et ai l'honneur, etc.

LEFEBVRE.

*Flora*, 4 juillet 1794 (1).

MONSIEUR,

Sir John Warren ayant eu ordre de nous faire rendre à Southampton pour nous joindre aux corps français qui y sont, ne sachant ce que je serais devenu, n'étant nullement militaire, je lui ai demandé s'il voulait que je restasse à son bord, ce qu'il m'a accordé, et que je n'ai accepté qu'autant que cela vous fit plaisir ; si par cas le gouvernement me rendait mon bâtiment, ou un autre, pour l'expédition en question, ou que mes services fussent utiles, je vous serais obligé, Monsieur, de vouloir m'en faire part, je me conformerais entièrement à vos ordres. Sir

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

John Warren aurait désiré pouvoir me donner une place de bas-officier, mais cela ne dépend pas de lui seul ; il m'a assuré que si quelques personnes s'intéressaient à moi auprès de l'amirauté que lui de son côté s'y joindrait, en conséquence, Monsieur, j'ose espérer trouver en vous le protecteur dont j'ai besoin ; soyez aussi persuadé du zèle et de l'activité que j'emploierai à mériter votre confiance et la sienne, que des sentiments, etc., etc.

LEFEBVRE.

Nous jugeons inutile de commenter ces divers rapports et lettres les laissant à l'appréciation du lecteur ; nous n'en déduirons qu'un fait : c'est que la période active commençait et que l'Angleterre semblait vouloir s'en occuper très sérieusement.

En juillet, tout marchait donc à souhait, tant du côté des Emigrés que de celui des Chouans. Tinténiac qui venait de passer quelques semaines en Vendée, se trouvait en Bretagne, où, avec de Puisaye, il avait préparé les corps Chouans : malheureusement les armes, les munitions et l'argent faisaient défaut. Sur 1000 hommes, tout juste s'il y en avait 300 armés de fusils ; malgré cela le moment était venu de souder ces corps entre eux sous les ordres de chefs de divisions.

C'est à cette même époque que les officiers de l'armée catholique et royale firent tous le serment suivant devant le conseil, qui comprenait six prêtres et neuf laïques, parmi lesquels trois officiers généraux : Puisaye Tinténiac et Boisguy :

— « Je jure sur le sang de mon roi, indignement massacré, sur celui de mes frères qui coule chaque jour sur les échafauds, par mon honneur et devant Dieu, de ne reconnaître d'autre souverain que Louis XVII et d'autre religion que la religion Apostolique et Romaine, comme elle m'a été enseignée ainsi qu'elle a été professée par mes pères.

Je jure une guerre éternelle aux scélérats qui désolent la France. Je jure de prendre les armes et de me ranger au premier ordre qui me sera donné, sous les drapeaux de la Confédération Chrétienne et Royale, dont je vais avoir l'honneur d'être

membre et de ne les déposer qu'après avoir réduit les factieux et rétabli la religion et la monarchie.

« Je jure d'obéir aveuglément et sans réserve aux chefs, tant militaires que civils qui seront nommés, de mourir plutôt que d'abandonner le poste où je serai placé, de braver tous les dangers, d'aller partout où il me sera ordonné, de me précipiter sur les ennemis de mon Dieu et de mon roi, et d'affronter une mort certaine, plutôt que de fuir lâchement devant eux ; et si, dans la sainte entreprise à laquelle je m'associe, j'ai le bonheur de recevoir la couronne du martyr, je jure de marcher au supplice avec joie, et d'emporter avec moi les secrets qui m'auront été confiés.

« Je jure de respecter, de protéger les personnes et de ne pas souffrir qu'il y soit porté atteinte, sinon dans le cas d'une défense nécessaire et sous la condition d'une juste indemnité.

A MONSIEUR WINDHAM. *Falmouths*, 30 juillet 1794 (1).

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur par ma dernière de vous instruire de mon départ sur *La Flora*, j'ai aujourd'hui celui de vous annoncer mon arrivée après une croisière de 10 jours ayant fait deux prises, la première est un bâtiment Danois venant de l'Inde, par l'équipage duquel nous avons appris qu'il y avait une escadre légère de frégates républicaines à croiser dans le sud des Sorlingues, composée de neuf bâtiments, savoir :

|                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| La <i>Gentille</i> , 44 canons, | La <i>Bellone</i> , 36 canons. |
| La <i>Gracieuse</i> , 44 »      | La <i>Musette</i> , 24 »       |
| La <i>Proserpine</i> , 40 »     | La <i>Société</i> , 18 »       |
| L' <i>Insurgente</i> , 36 »     | La <i>Suffisante</i> , 14 »    |

Le *Duguay-Trouin*, 24 canons.

et qu'ils avaient fait trois prises et envoyé à Brest. Notre commandant n'étant pas en force, pour attaquer cette escadre, s'est décidé à venir croiser à l'ouverture de Brest pour y intercepter les prises de cette escadre. Lundi nous avons repris un brick venant de la Jamaïque, allant à Londres. Il se nomme *Le Triomphe*. Il y avait neuf jours qu'il était au pouvoir de l'ennemi. Nous

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

avons su par l'équipage qu'il avait été pris par une escadre de 4 frégates croisant depuis les Solingues jusqu'au milieu du canal dont voici les noms :

|               |            |            |            |
|---------------|------------|------------|------------|
| La Tribune,   | 44 canons, | L'Unité,   | 40 canons. |
| Le Jean Bart, | 36 »       | Le Ranger. | 36 »       |

Nous avons su de l'Equipage et par des lettres du commandant de cette escadre qu'ils devaient sous quinze jours rentrer à Brest avec l'autre escadre. Ils nous ont aussi dit que la flotte Française n'était pas prête à mettre à la voile par le défaut de grément et de monde, que depuis l'affaire de milord Howe, ils avaient perdu, tant de blessures que de maladies, plus de trente mille hommes ; que les royalistes se soutiennent, mais qu'ils manquent de munitions ; qu'à Morlaix et Saint-Brieuc il y avait un soulèvement ; que tous les habitants de la Bretagne et en général de France, étaient mécontents ; qu'on craignait beaucoup que votre flotte ne vint mouiller à Quiberon et faire une descente dans la Vendée, voilà, Monsieur, ce que nous avons pu savoir des prisonniers, votre très humble, etc.

LEFEBVRE.

A MONSIEUR WINDHAM, 1<sup>er</sup> août 1794, Londres (1)

MONSIEUR,

Plus je réfléchis sur l'idée de faire une entreprise sur Belle-Isle, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, plus elle prend de consistance dans mon opinion, plus, enfin, elle me paraît la seule opération à tenter cette campagne.

Belle-Isle, par sa position, étant au pouvoir de l'Angleterre, bride, même intercepte par ma toute communication de Bordeaux, Rochefort et Nantes, avec Lorient et Brest.

En armant le mouillage de Quiberon, elle donne la facilité de le prendre : elle procure un territoire assez étendu, une place fortifiée, par conséquent à l'abri d'un coup de main, magasin sûr pour les vivres, munitions et armes que l'on voudrait faire passer en Bretagne : un lieu de dépôt pour les troupes qu'on destinerait à soutenir et animer le mouvement de cette province et qui prendrait une importance majeure assurée d'un appui voisin de la côte tel que Belle-Isle. La situation donne les moyens de

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

savoir continuellement le véritable état des opinions dans cette province, de connaître les forces des royalistes, d'arrêter les plans avec leurs chefs, de continuer les opérations, enfin met à même d'exécuter en France une entreprise formidable, décisive, et surtout bien conçue. Car, une telle expédition exige le déploiement de tous les moyens, de toutes les ressources et ne doit pas être faite légèrement. La supériorité des forces maritimes, la bravoure des équipages, la valeur intelligente de ses chefs, garantissent à l'Angleterre non seulement la possibilité de l'attaque de Belle-Isle, mais encore sa facilité.

Cependant pour la prendre et en assurer la conquête je pense qu'il ne faut pas moins de 15 à 20.000 hommes abondamment fournis de tout ce qui est nécessaire à un siège. Je ne connais ni l'isle ni la place ; mais Mr. de Béhague, qui en a eu longtemps le commandement, doit sans doute être en état de donner de bons renseignements à cet égard. Les archives des offices de la guerre, j'imagine peuvent aussi en procurer, puisque l'Angleterre se rendit maîtresse de cette isle pendant la guerre de sept ans et la conserva jusqu'à la paix.

COMTE DE COIGNY

*Great Malborough Street, n° 7.*

*(A suivre).*

*G. de Clohars-Carnoët.*



# LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC

ET

## LA CHOUANNERIE

(Suite) (1).

---

Tinténiac après avoir passé plusieurs semaines sur la côte à attendre un bateau pour passer en Angleterre, où il arriva le 2 août 1794, écrivit la lettre suivante au ministre Windham (2).

MONSIEUR,

Depuis que j'ai l'honneur de vous connaître, vous avez eu pour moi bien des bontés ; mais vous y avez mis le comble l'autre jour en m'appelant dans votre lettre, mon ami ; oui certainement, monsieur, ce titre m'est bien cher, et tâcherai toute ma vie de le mériter. Je sais, monsieur, que quand un Anglais donne ce titre, on peut y compter, aussi vais-je vous parler avec toute la franchise qu'il mérite. Sans être prévoyant, je vois qu'on est décidé à porter des secours à nos amis, que le temps qu'on m'a laissé sur la côte ayant été considérable, il sera urgent quand tout sera décidé, que je m'y porte de peur que n'ayant plus entendu parler de rien, ils ne se soient ennuyés d'attendre les signaux. On peut compter sur moi, aucun danger ne m'effraiera pour leur être utile, d'autant plus que le plus fort est fait. Je sais bien le chemin, mais si je réussis à procurer cette jonction qui sera, je n'en doute pas, un coup de foudre pour la Convention, surtout si on veut faire venir le Comte d'Artois, depuis si long-

(1) Voir la *Revue* de juillet-août 1911.

(2) Windham papers London.

temps désiré. Je ne puis me dissimuler que la cause du roi en aura quelque obligation et il est donc tout simple que j'en tire quelque avantage.

L'Angleterre accorde des corps à des personnes qui n'ont pas plus de tête que moi, je sais que si elle m'en donnait un dans ce moment, ce serait dire que j'ai porté des nouvelles bien intéressantes ; aussi, n'est-ce pas ce que je demande dans ce moment (1).

Il me semble que dans les corps qu'on forme, on laisse le colonel choisir son Etat-Major ; quand il est formé il doit tâcher de se recruter en soldats sur le territoire français ; mais pour moi ce serait tout le contraire étant en France avant le débarquement s'il avait lieu, je recruterais les soldats (2) et n'aurais plus que l'Etat-Major des émigrés qui arriveraient : Quant aux soldats, je suis sûr que les Royalistes se feraient un vrai plaisir de servir avec moi. J'ai le grade de colonel de cavalerie et ai mes titres de mes Princes, mes intérêts sont entré vos mains ; mais quoique cela dépende à peu près de vous, je vous prie de m'en recommander à Messieurs Pitt et Dundas, pendant mon absence. A mon retour, même si je ne viens pas à Londres, j'aurai probablement le plaisir de vous voir, et d'après toutes vos bontés, j'espère que vous me fournirez les moyens de combattre les ennemis de mon roi et je vous assure que si cela est, je n'irai jamais au combat sans me le rappeler avec une bien grande reconnaissance Monsieur Windham.

J'ai l'honneur de...

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

J'ose vous recommander les assignats pour M. de Puisaye ; c'est un article bien pressant.

A Londres, 9 août 1794.

A M. WINDHAM, ministre de S. M. Britannique, Londres :

Le chevalier de Tinténiaç avait été envoyé en mission auprès des Vendéens de la part du gouvernement Anglais (3).

(1) Allusion aux corps d'Emigrés de Jersey.

(2) Tinténiaç devait par la suite prendre le commandement de tous les Chouans des Côtes-du-Nord, Morbihan et Finistère.

(3) Il était à sa deuxième mission de la part de ce Gouvernement.



Cette intéressante lettre montre combien le ministre Windham le tenait en haute estime. Evidemment, le gouvernement Anglais avait tout intérêt à flatter son amour-propre ; mais, néanmoins, il faut reconnaître que, par son intelligence et sa hardiesse, Tinténiac avait su se rendre digne de cette confiance.

Elle prouve également que c'est bien lui qui préparait tout, d'accord avec le cabinet de Saint-James ; aussi fait-il remarquer au ministre que pendant son absence les rôles ont été bien mal distribués et que, si une armée lui était confiée, il mènerait l'affaire à bien et mieux que ces intrigants auprès des Princes, qui s'étaient déjà fait nommer aux principaux postes. En effet, d'Hervilly ; du Dresnay ; etc., avaient obtenu les meilleures places à la tête des régiments d'émigrés ; quant à Puisaye il se réservait le commandement en chef. Ces nominations furent une faute grave, comme on le verra plus tard.

Quelle était donc cette fameuse jonction dont parle Tinténiac ; ce coup de foudre qu'il veut appliquer à la Convention ? Mais tout simplement la réunion de trois corps de débarquement ; Quiberon, Saint-Brieuc, Saint-Malo, et maintenant on a l'explication de sa marche vers les Côtes-du-Nord, sur Saint-Brieuc, où il devait prendre sous ses ordres, le corps débarqué. Nous y reviendrons plus loin et parlerons des assignats.

Un Monsieur Corbin, homme de confiance de du Dresnay (1), désirant se faire valoir auprès du ministre Windham, lui écrivit plusieurs lettres dans lesquelles il étalait un plan pour l'occupation de Saint-Malo ; Château-neuf ; etc., n'obtenant pas de réponse, il décida d'aller lui demander audience.

(1) Windham papers London. C'est Mr. du Dresnay qui avait envoyé deux émissaires aux Vendéens près de Granville, leur laissant entendre qu'il ne fallait guère compter sur les Anglais.

14 août 1794, *Jun Gun Gernyn Street, 61 Londres.*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir en me rendant à votre hôtel une lettre de Guernesey, datée du 7 du mois courant ; elle m'est écrite par le capitaine du lougre destiné par votre Gouvernement aux expéditions sur les côtes de France, je crois très intéressant de vous la communiquer ; j'attendrai vos ordres pour m'y conformer.

Toutes les nouvelles qui se débitent depuis hier, rendent indispensable l'envoi sur la côte d'un homme ami de la vérité, qui puisse d'après les bontés de ses relations vous instruire promptement de l'état actuel de la France. Dites un mot, Monsieur, et je vous promets que, si la Providence conserve mes jours dans la périlleuse entreprise à laquelle je me dévoue, vous serez instruit avec exactitude, de l'état de Paris, de la Convention, de la Bretagne et des Chouans avant trois semaines.

Je suis avec respect, etc.

CORBIN.

22 août 1794, *Londres* (1).

Monsieur Windham est supplié, de la part de Mr. Corbin, de vouloir bien lui indiquer le jour, l'heure et le lieu où il voudra bien l'entendre pendant cinq minutes.

22 août 5 heures.

Windham fatigué lui intima l'ordre, un peu plus tard, de quitter Londres et cela pour différentes raisons que connaissait Tinténiac.

11 *Ponton Street Haymarket, 22 août 1794* (1).

MONSIEUR,

Il se répand ici plusieurs nouvelles de la Vendée, venues de Jersey. Elles ont sans doute été données par les personnes venues de France avec le chevalier de Tinténiac ; mais, comme elles ne paraissent pas venir directement du chevalier de Tinténiac,

(1) Windham papers.

je vois avec plaisir qu'on y ajoute peu de foi et qu'on les regarde comme très vagues. Je vous prie de croire, Monsieur, que personne n'a rien appris de moi et que j'ai observé la plus grande discrétion. J'ai l'honneur, etc.

DE LA ROBBIE.

Peu de jours après, Tinténiac, qui était retourné à Jersey afin de préparer un convoi d'armes, de munitions et d'assignats destinés aux Chouans, revint en Angleterre d'où il écrivit encore au même ministre.

*Kunsington, 22 août 1794 (1).*

MONSIEUR,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je me suis rapproché de Londres, où dans un demi jour je puis me rendre. J'ai vu dans cette lettre combien vous aviez de bonté pour moi, en voulant bien penser à mon père et à ma sœur. Je ne sais où est le premier comme vous l'aurez vu par la lettre que je lui ai écrite par vous : mais je sais bien qu'il n'est pas dans l'opulence et que sans l'intérêt que le gouvernement Anglais a pour moi, il eut été bien malheureux. C'est donc avec bien de la reconnaissance, Monsieur, que j'accepte pour eux la générosité du Gouvernement, ne craignant pas de les laisser après moi, dans ce pays, dans la misère.

Toutes les occasions qu'on me fournira de me venger des scélérats qui les ont si injustement dépouillés de leur fortune (2), seront acceptées par moi, avec bien de la joie. Ne craignez donc nullement, Monsieur, de m'exposer ; c'est la seule obligation dont je ne vous saurais gré ; hâtez donc je vous prie le plus possible mon départ, car tout moment de retard fait périr dans les provinces de braves gens qui ne se montrent faute d'armes.

Je vous prie, Monsieur, de présenter mes respects à Mrs. Pitt et Dundas et d'être persuadé de, etc.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

(1) Windham papers.

(2) Nous connaissons des documents où il est manifeste que Mrs. de Saint-P. et de K. ont aidé à ce dépouillement.

Mes compliments, s'il vous plaît, à la Roberie, qui, comme moi, est bien pénétré de vos bontés.

A l'égard du secret que vous me recommandez vis-à-vis de Mr Wals, il faudrait que je fusse bien babillard pour ne pas le garder, car je vous assure qu'il ne se permet pas une question qui puisse m'embarrasser. Monsieur de la Roberie doit avoir des lettres pour moi ; si vous aviez la bonté de les faire demander. Il faut, Monsieur, que je compte bien sur votre obligeance pour en user aussi librement avec vous : mais je n'écris à personne depuis que je suis parti de Londres.

CHEV. DE T.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

Malgré ses occupations pénibles et incessantes. Tinténac n'oublie pas les siens ; il pense à son vieux père, à celui qui empêcha les Anglais de débarquer à Lorient, et invite ces mêmes Anglais à le prendre sous leur protection en échange des services rendus par le fils (1). Il ne pardonne pas aux scélérats qui ont dépouillé l'auteur de ses jours et sa haine perce dans cette lettre.

Voici maintenant un nouveau personnage qui entre en scène et dont nous aurons l'occasion de reparler.

24 août 1794, à Mr. Windham, à Londres.

MONSIEUR,

Je suis trop reconnaissant de la permission que vous m'avez fait obtenir pour rejoindre l'Armée Royale de Bretagne et me rallier avec les défenseurs de la religion et du trône pour ne pas vous en faire passer mes remerciements aussitôt mon arrivée au quartier général.

Monsieur Prigean (2) chargé par les chefs de l'armée de vous

(1) Le marquis de Tinténac âgé de 70 ans et M<sup>me</sup> de Rays, sa fille, s'étaient réfugiés en Hollande. Poursuivis par les troupes Républicaines, ils avaient perdu tous leurs bagages et le Chevalier avait prié Windham de vouloir bien s'occuper de savoir ce qu'étaient devenus son père et sa sœur.

(2) Sans doute le même Prigent qui finit par trahir de peur d'être exécuté.

remettre et communiquer tout ce qui peut avoir rapport à nos besoins, vous sera fortement recommandé par le comte de Moustier qui vous procurera les détails intéressants qui peuvent concerner les efforts que nous faisons pour rétablir l'ordre et le calme dont l'Europe a tant besoin. Le rapport des projets les mieux concertés qu'on puisse supposer dépend du peu de séjour que Mr. Prigean fera à Londres.

Je vous prie d'accepter, etc.

LE BARON DE CORMATIN.

Le 26 août 1794 paraissait un arrêté royaliste traitant de l'organisation d'un Comité Central revêtu de tous les pouvoirs (1); d'un état-major général et de la composition d'une armée.

Cette armée, sous les ordres du général comte Joseph de Puisaye, est divisée en 6 commandements principaux savoir :

|                 |   |                   |
|-----------------|---|-------------------|
| Boishardy       | à | Lamballe.         |
| Boulainvilliers | » | Loeminé.          |
| Desilz          | » | Rochefort.        |
| Boisguy         | » | Fougères.         |
| Solilhac        | » | Saint-Helen.      |
| Tromelin        | » | Guipry.           |
| Labourdonnaye   | » | Dans le Morbihan. |

On verra par la suite que plusieurs de ces commandants de divisions, trompés par Cormatin, signèrent leur soumission à la République, sans en référer à de Puisaye leur général et malgré l'opposition de Tinténiac (2).

Le 24 septembre 1794, le conseil supérieur des troupes royales, présidé par le chevalier de Tinténiac, approuve et signe, au nom du comte d'Artois, un arrêté par lequel, il s'engage à rembourser toutes les sommes versées par

(1) Voir les mémoires de Puisaye et Beauchamp.

(2) Ce fut une des erreurs de Puisaye de mettre à la tête de ce Comité le fameux Cormatin investi de tous pouvoirs.

des tiers pour le bien de la cause : les assignats servant de garantie.

Le 26 septembre 1794. Vu les demandes incessantes de troupes par les généraux, le Comité du Salut Public, répond qu'il est inconcevable qu'avec une armée de 73.000 hommes actuellement en Bretagne, on n'arrive pas à détruire quelques centaines de brigands, sans organisation. En conséquence, il ordonne des arrestations en masse pour effrayer les populations. C'est que les Chouans se remuaient très sérieusement de tous côtés, et partant donnaient de la besogne et des craintes aux généraux républicains, qui, dans leurs rapports, se lamentaient. — « Il y en a partout, disaient-ils, et on n'en voit nulle part. »

L'ordre du Comité du Salut Public fut appliqué, plus qu'à la lettre puisque, à partir de ce jour, tout chouan pris les armes à la main, ou soupçonné de connivence, fut exécuté séance tenante. Pourtant, eux n'usaient pas de représailles et se contentaient de s'emparer des armes et munitions de leurs prisonniers, qu'ils relâchaient ensuite. Seuls les traîtres et les espions n'obtenaient aucune grâce.

A cette époque le chevalier de Tinténiac est en Angleterre attendant des ordres pour la Bretagne et la Vendée ; mais ces ordres ne lui sont pas donnés et force lui est de patienter jusqu'au retour de Windham, parti en Hollande, à l'armée du Duc d'York.

*Salisbury arms Hatfield, 8 octobre 1794 (1).*

MONSIEUR,

J'ai eu ce matin un réveil bien agréable, car j'ai vu dans les papiers (2) votre arrivée, comme ils avaient annoncé votre départ. Je vous assure que l'affreuse nuit d'hier m'inquiétait bien (3), vous croyant en route. Vous voilà donc enfin rendu à

(1) Windham papers London.

(2) Journaux.

(3) Une tempête épouvantable avait éclaté cette nuit-là.

mes vœux, je vais donc être tiré de l'affreuse incertitude où je suis depuis votre départ. Il y a environ un mois que je reçus ordre de me rendre à Londres, ce que je fis tout de suite ; à peine y fus-je que je reçus contre-ordre et depuis je n'ai su aucune nouvelle ; mais j'ai toujours patienté vous sachant en Hollande. Oserai-je, Monsieur, vous prier de me faire savoir le plus tôt possible ma destinée et d'être persuadé, etc...

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A. M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

.....  
 La négligence s'étend jusqu'au bague d'où il s'échappe beaucoup de galériens.

L'insurrection prend un caractère alarmant dans le Morbihan où les Chouans se permettent toutes sortes d'excès. . . . .

Je tiens les fils d'une vaste conspiration. Les patriotes ne sont pas les seuls à employer pour découvrir la retraite des brigands, il faut aussi traiter avec les brigands, les gagner, les payer. Il est un ancien maréchal-des-logis nommé Villambre, qui a émigré avec les officiers de son régiment, qui de là a passé en Angleterre et est rentré en France chargé de lettres des Princes. Cet homme, singulier par son esprit, son intrigue, son insouciance, son audace nous a donné de grands renseignements (1). . . . .

Cet homme envoyé en Angleterre où dans le Morbihan pourrait nous rendre de grands services. Il est capable de tout et peut tout . . . . .

Jamais je n'ai vu un homme aussi étonnant ; c'est le père « Jean de Domfront ». Il pourrait nous faire prendre une partie des chefs du Morbihan.....

On a découvert l'argenterie de Puisaye dans la rivière de l'Ille-et-Vilaine : je l'envoie à la Convention.

*Le représentant, BOURSAULT.*

10 octobre 1794, Rennes.

(1) Villambre porta ses lettres au représentant qui en prit connaissance, puis accomplit ensuite sa mission de sorte que le Comité Royaliste ne se douta de rien.

## AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Voici les noms des chefs Chouans du Morbihan (1) :

Botidoux, ex-constituant ; Jéson ; Troussier ; Beaumanoir ; Lemoine ; Boishuc ; Queseron ; Jolly ; Montmejean ; l'ex-marquis Delorge ; Rabien ; Garné ; Coetlogon fils ; Labourdonnaye ; Lantivy ; Duresto ; Lesçoub ; de Kersecombe ; Pormann ; Lambilly ; Henri de Quengo et son frère ; Kercadio ; tous ex-nobles et émigrés rentrés. Priol, ex-boucher à Bignan ; Leyssegues, fils de l'archiviste de Rohan-Chabot ; Guillemot, ex-agent national de Plumelec ; Boulainvilliers, ex-noble se disant envoyé des Princes français ; l'ex-curé de Taupont, ceux de la Trinité, de Ménéac, Plume et Cruguel ; Gourdel, vicaire de Cruguel ; Jonchet, prêtre de Plumelec, l'ex-curé de Saint-Jean-Prévalaye et une trentaine de prêtres émigrés dont on ignore le nom.....

Réfléchissez-y, collègues, et donnez-moi des forces. Toutes les communes me sont suspectes ; cependant j'emploierai la douceur, la persuasion ; mais avec les nobles, non, non, non (2),

*Le représentant, BOURBAULT.*

10 octobre 1794, Rennes.

Les émigrés de Jersey, malgré les avertissements de Tinténiac, communiquaient directement par lettres avec Cormatin et employaient pour ce service des gens qui, comme nous venons de le voir, mangeaient aux deux râteliers tout en rendant d'immenses services à la République, en lui dénonçant et en lui dévoilant les plans royalistes, sans que ceux-ci s'en doutassent.

Le chevalier de Tinténiac n'ayant pas obtenu de réponse à sa dernière lettre en écrivit une autre à Windham, le pressant de lui donner une solution au sujet de la Vendée et des Royalistes de Bretagne qui attendent les hommes, les armes et les munitions promis par l'Angleterre. Il demande en même temps si le comte d'Artois, a

(1) Dénoncés par Villambre.

(2) Représentants et généraux étaient d'accords sur ce point.



décidé quelque chose. Le temps presse, dit-il, et non sans raison ; car mieux que tout autre il connaissait la situation des armées républicaines et par conséquent n'ignorait pas que le moment était propice pour frapper juste et fort.

*Hatfield Salisbury Arms, 12 octobre 1794 (1).*

MONSIEUR,

J'eus l'honneur de vous écrire, aussitôt que je sus votre retour à Londres, ce qui me fait craindre que vous ne me trouviez importun ; mais je connais votre amabilité qui vous ferait me le pardonner. Je vous assure, Monsieur, que j'attends une lettre de vous avec bien de l'impatience et que je trouve mon absence cruellement longue, depuis près de deux mois et demi que je suis sourd et muet : car c'est enfin être l'un et l'autre que de ne pouvoir se faire entendre que par interprète ; mais c'est là le moindre de mes soucis, car celui qui m'affecte infiniment c'est de ne rien savoir du sort qu'on destine à nos malheureux Royalistes qui, avec les secours qu'ils demandent seraient bien formidables ; ils ont fait leurs preuves de valeur.

Oserai-je, Monsieur, vous prier de me faire savoir si vous avez vu Monseigneur le Comte d'Artois et si on lui a fait passer les lettres que j'ai portées de l'Armée Royale et si vous avez bien voulu lui parler de moi. Vous me trouverez peut-être indiscret de vous faire ces questions ; mais elles m'intéressent infiniment, car si par hasard les circonstances empêchaient le Gouvernement Anglais de faire passer à la Vendée ce qu'ils désirent, eux et les Princes, m'en voudraient, présumant qu'on a égaré leurs pressantes sollicitations, vous voyez, Monsieur, combien j'ai d'inquiétudes et pour comble de malheur, je ne puis déterrer où est mon père et le reste de ma famille qui étaient dans le Brabant lors de l'invasion. Un mot de vous, Monsieur, les diminuera. Je vous prie d'agréer.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien présenter mes respectueux hommages à Messieurs Pitt et Dundas.

(1) Windham papers London.

Et voici le vieux marquis de Tinténiac arrivé en Angleterre dans le plus grand dénûment ; mais ayant conservé quand même toute sa fierté et... son domestique. Sa lettre au ministre, très touchante, est appuyée par le Président du Comité de secours aux émigrés. M. de la Houssaye.

A Londres chez Mr. de la HOUSSAYE, *Great Russel Street*  
n° 6 *Bloomsbury*, 27 octobre 1794 (1).

MONSIEUR,

Je suis arrivé ce matin d'Harwich à pied, n'ayant qu'une demi guinée. Je me suis adressé à M. le Président de la Houssaye, qui me connaît parfaitement, il ne m'a pas laissé ignorer l'intérêt que vous prenez, Monsieur, au sort des malheureux français, j'espère que le Gouvernement Anglais qui fait notre unique ressource ne laissera pas dans la misère le père du chevalier de Tinténiac, qui n'a négligé aucun moyen de se rendre utile. Je ne puis me présenter chez vous, Monsieur, dans ce moment, n'ayant qu'une chemise que je porte depuis un mois, après avoir épuisé tous mes moyens de subsistance pour moi et mon domestique, qui ne m'a pas quitté dans mes malheurs.

J'ai l'honneur, etc.

LE MARQUIS DE TINTÉNIAC.

Quoique je n'ai pas l'honneur d'être connu de Monsieur Windham, je déclare sur mon honneur que Mr. le marquis de Tinténiac a sacrifié sa fortune très considérable pour la défense de sa religion et de son roi, et que ce brave et loyal gentilhomme, âgé de soixante et dix ans et d'une des familles les plus distinguées de la Bretagne, mérite toute la protection du gouvernement Britannique.

Londres, le 27 octobre 1794.

*Le Président du Comité de Secours.*

DE LA HOUSSAYE.

(1) Windham papers London.

Le chevalier de Tinténiac a vu son père et en fait part à Windham, tout en ne négligeant pas ses affaires ; car il doit partir prochainement avec la Roberie pour les Côtes-du-Nord porteur d'ordres écrits pour les Comités royalistes de Bretagne et de Vendée.

MONSIEUR,

Grâce à vos bontés, je suis le plus heureux des hommes. Mon malheureux père est arrivé hier, en bonne santé ; mais presque nu, ce qui m'empêche de vous le présenter, se trouvant hier au Comité, on le força de vous écrire ; lui, ne voulant pas dire qu'il m'avait vu, le fit. Aussitôt qu'il sera habillé, ma sœur aura l'honneur de vous le présenter vous verrez avec plaisir que malgré toutes les fatigues qu'il a endurées, ni sa tête, ni sa santé n'ont souffert de ses malheurs ; je pars ce soir avec la Roberie.

Monsieur de Puisaye doit vous avoir dit, qu'il était nécessaire que nous eussions plusieurs conversations : aussi, je vous prie, de ne pas trouver mauvais que je me rende ici, quand il me le fera dire. Si vous y voyez quelques inconvénients je vous prie de me le faire savoir, faute de quoi, je le regarderai comme un consentement.

Quant ma sœur sera à même de vous présenter mon père, elle aura l'honneur de vous écrire pour vous demander votre heure. Quant à moi, je vous prie de faire rejaillir sur un vieillard bien respectable, les amabilités que vous avez pour moi. Je vous sais père d'une nombreuse famille, qui vous sera bien dévouée et dont la reconnaissance ne finira jamais. C'est avec ce sentiment que j'ai l'honneur, etc...

*Londres, le 28 octobre 1784.*

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC (1).

Et enfin cette belle réponse du ministre Windham qui montre à quel point de haute estime il tenait le chevalier de Tinténiac ; tous commentaires seraient superflus.

(1) Windham papers London.

*Septembre-Octobre 1911*

AU CHEVALIER DE TINTÉNIAC à *Londres* (1).

Il ne faut pas, mon cher Monsieur, que votre père soit habillé par le Comité, quoiqu'il n'y ait point de honte à cela. Votre mérite et les services que vous avez rendus à la cause commune exigent que tout ce qui vous appartient, soit mis sur un pied à part : que votre père doive cette distinction au mérite du fils. Je vais me rendre à mon bureau, où je donnerai ordre à Mr. Huskinson (2) pour qu'il vous fournisse ce qui est nécessaire dans l'instant.

Ce soir à huit heures, je pourrai bien recevoir votre père et M<sup>me</sup> de Rays, ou même plus tôt, si par là je puis espérer au même temps vous voir et Mr de la Roberie avant votre départ. Votre bien reconnaissant.

WINDHAM.

*Londres*, 28 octobre 1794.

Le général Hoche, qui n'a encore que le commandement des troupes de Normandie, prévoit celui de la Bretagne et se livre à quelques appréciations sur les troupes républicaines engagées dans cette contrée. Ses raisonnements sont profonds et sensés et si ce général commit quelques fautes, il est bon de reconnaître ses qualités.

## AU REPRÉSENTANT BOLLET,

Les troupes envoyées pour réprimer les premiers excès, en Bretagne, au lieu de calmer les habitants ont beaucoup contribué au mécontentement. Des réclamations ont été faites, et presque toujours les dépositaires de l'autorité n'en ont fait aucun cas. On devrait considérer pourtant que l'injustice prolongée aigrit le cœur de l'homme le plus pacifique, et que cet homme s'il se déclare contre l'autorité légitime, lui devient funeste par le degré d'influence qu'il peut avoir sur l'esprit de ceux dont jusqu'alors il a possédé la confiance.

Le général HOCHÉ.

30 octobre 1794, *Vire*.

(1) Windham papers London.

(2) Chef du Cabinet du Ministre.

Entre temps, à Londres, on s'occupait sérieusement de l'organisation des secours dont les malheureux émigrés avaient un pressant besoin, comme le témoigne la lettre suivante, adressée au ministre Windham par le Comité.

*Londres, le 7 novembre 1794 (1).*

MONSIEUR,

Le baron de Nautiat (2) a l'honneur de présenter l'assurance de son respect à Mr Windham et de le remercier de son avis au sujet de M<sup>me</sup> et de M<sup>u</sup> de Rays (3). Le comité français s'y conformera.

Il y a deux Mrs. de Montreuil à Londres dans ce moment : l'un se nomme Adolphe et n'est pas au secours n'ayant pas l'âge prescrit par le gouvernement. Dans un cas pressant il a reçu une guinée et demie de Mgr l'évêque de Léon ; l'autre nommé Gabriel est à ce que croit le baron de Nautiat, le chevalier de Montreuil. C'est un jeune homme qui a servi dans le régiment de la Châtre où il a été blessé le 15 de juillet ; il fut admis au secours à raison de la blessure qui l'obligeait à se servir de deux béquilles pour marcher ; il a depuis reçu le shilling par jour, Mgr l'évêque de Léon lui a de plus donné en secours extraordinaire 7 guinées.

Mr le chevalier de Montreuil mérite sûrement intérêt à cause de sa blessure ; mais le baron de Nautiat ignore en ce moment sa conduite ici et l'état actuel de sa santé. Il s'en informera et aura l'honneur d'en rendre compte à Mr Windham.

Le Comité ni Mgr l'évêque de Léon ne peuvent plus donner aucun secours extraordinaire, parce que les £ 1500 données chaque mois par le Gouvernement sont insuffisants pour donner le shilling par jour à 1900 personnes nombre auquel s'est porté celui des malheureux, depuis que les émigrés ont été chassés des Pays-Bas et des bords du Rhin. Il y a plus, c'est que tous ceux qui pourraient être payés du shilling avec les £ 1500 sont depuis quatre jours dans la plus grande pénurie parce que, le Gouvernement n'ayant fait payer octobre que le 30, le banquier,

(1) Windham papers.

(2) Directeur du Comité de secours aux émigrés.

(3) Sœur et nièce du chevalier de Tinténiac pour lesquelles Mr. Windham avait donné des ordres spéciaux.

qui faisait les avances au commencement de chaque mois, refuse d'en faire davantage, et qu'en conséquence le Comité n'a rien à donner à qui que ce soit.

Si Mr Windham par une suite de la bonté avec laquelle il veut bien prendre part au malheur des émigrés pouvait faire porter le secours à £ 2000 par mois et surtout obtenir qu'il fut régulièrement payé dans les dix premiers jours de chaque mois, il rendrait un grand service à l'humanité souffrante.

Tous les émigrés des deux sexes qui sont à Jersey reçoivent sans distinction d'âge 36 # tournois par mois, les enfants et domestiques aussi 24 # tournois ; mais il n'a jamais été accordé pour eux aucun secours extraordinaire, ni pour les malades, ni pour ceux qui manquent de vêtements. Cependant les besoins de ce genre sont très urgents.

Il y a actuellement à Londres une quantité assez considérable de jeunes émigrés qui y ont été attirés par l'espoir de se faire place dans les corps français ; n'étant ni âgés de 50 ans, ni malades, ils n'ont pu être admis au secours. Le Comité leur a distribué quelques guinées d'économies antérieures et Mgr l'évêque de Léon 200 guinées de bienfaits particuliers ; mais les moyens étant épuisés dès le mois de septembre, ils sont depuis ce temps dans la plus grande misère. Ils ne peuvent même pas se rendre à Jersey depuis que le marquis Dudresnay a été averti de ne plus y envoyer. Ils pourraient y être employés utilement et y recevoir une subsistance nécessaire, si le Gouvernement prenait un parti à leur égard ; mais dans tous les cas ils ne pourront se rendre à Jersey qu'autant qu'on leur en fournira les moyens.

LE COMITÉ,

*N° 52 New Compton Street-Soho-Londres.*

Par une lettre datée du 6 novembre 1794, château de Zipendal, près Amhein, le comte d'Artois confère à M. le comte Joseph de Puisaye tous les pouvoirs qui avaient été donnés au feu marquis de la Rouërie.

Pendant que les petites bandes de Chouans se soulevaient entr'elles pour former des divisions de 1000 à 1500 hommes, la discorde pénétrait dans le clan royaliste de Bretagne où voulait régner en maître le fameux De-

sotteux, baron de Cormatin ; Puisaye n'était plus obéi, ni respecté. Cormatin agissait à sa guise, soi-disant d'après les ordres des Princes, et s'était même permis des lettres injurieuses à l'égard de Puisaye ; le chevalier de la Vieuville en fit part à ce dernier qui, d'abord outré, finit par l'oublier.

Le 10 novembre 1794 Hoche est nommé au commandement de Rennes et de Brest et s'en plaint au représentant Bollet :

Je vais donc partir ce matin pour Rennes. La belle perspective ! Je cours risque de perdre ma réputation et d'être persécuté. En vérité, il faut être dévoué au salut de la Patrie pour braver de pareils accidents. Ils sont pour moi pire que la mort. Mon obscurité, mon heureuse obscurité, est tout ce que je demande.

HOCHÉ, Caen.

#### AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

Les deux Boisguy, chefs très dangereux, demandent la vie pour eux et leur mère, et ils seront suivis de bien d'autres. Que faire ? Beaucoup d'individus condamnés à mort par coutumace, pour avoir préparé l'insurrection du mois de mars 1793 demandent grâce...

Je crois qu'il serait possible de les embarquer dans les expéditions maritimes et de les envoyer aux îles.

Dois-je accorder la vie seulement aux chefs, et pardonner entièrement aux autres, sauf à les faire servir sur mer ?

*Représentant* BOURSAULT.

12 novembre 1794, *Mayenne*,

#### A THÉOBALD (1) POUR LE COMITÉ,

Mr le chevalier de Tinténiac qui part pour Jersey pour une opération qui vous sera utile remettra cette lettre à Mr le Prince de Bouillon pour vous la faire tenir.

(1) Théobald était le nom de guerre de Cormatin. Nous devons à l'amabilité de Mr Rey, l'archiviste si compétent de la Préfecture de Police, communication de ce document et de plusieurs autres que nous publions plus loin. Ces pièces ont servi pour le procès G. Cadoudal.

Le Comte de Busnel, qui va vous joindre avec Mr de Saint-Gilles, vous dira tout ce que le temps ne me permet pas d'écrire. Je vous dirai en gros que nos affaires vont de mieux en mieux et je vous répéterai que le sort de l'Europe est entre vos mains.

On dit ici qu'on envoie des troupes contre vous, tant mieux, avec des assignats et des coups de fusils nous en aurons raison. Le courage vient à bout de tout aussi, je suis tranquille à cet égard, ne négligez pas surtout les correspondances, principalement avec la Vendée, vous avez pleins pouvoirs pour tout promettre et je vous réponds que tout sera tenu (1), n'oubliez pas surtout Canclaux et le commandant de Lorient (2).

L'objet du voyage du chevalier de Tinténiac est de vous faire passer par 8 ou 10 à chaque voyage que va faire le bateau, les hommes qui composent les compagnies franches de Jersey. Ces hommes vous seront extrêmement utiles, tant par rapport à l'instruction qu'ils ont acquise que par rapport à la connaissance qu'ils ont du pays et des habitants. Chaque de ces petits détachements sera autant que faire se pourra, sous la direction d'un gentilhomme et d'un prêtre : vous placerez les uns et les autres selon leur capacité et leurs numéros qui vous sont indiqués par les listes que vous feront tenir Mrs de la Marche et de Pontbellanger, amis du chevalier de Tinténiac, qui par la suite seront chargés du sort de cette affaire. Vous recevrez des armes et peut-être des assignats dont je ne vous donnerai pas la note aujourd'hui, étant trop pressé.

Songez bien que nous nous occupons journallement de vous. Secondez-moi de tous vos efforts, il faut périr ensemble ou nous couvrir de gloire. J'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience et je ne suis pas sans inquiétudes, n'ayant pas encore reçu un mot de vous, j'espère vous rejoindre bientôt, mais l'intérêt commun m'arrête ici et quoique il contraste avec mon désir, je ne vous rejoindrai pas avant que toutes les préliminaires de l'opération qui doivent sauver la France soient définitivement réglées. Cela dépendra des nouvelles que vous me donterez, si

(1) Cormatin se servit de cette lettre pour son traité de pacification ; c'est ce qui fit que les républicains traitèrent directement avec lui, et lui permit d'avoir quelques signatures de chefs bretons. Cormatin en abusa réellement.

(2) Paisaye voulait corrompre ces deux généraux.



j'en avais reçu comme je l'espérais, je serais déjà, peut-être avec vous.

Adieu, courage, espoir et patience, vous êtes destinés à de grandes choses et j'ai la plus grande impatience d'aller vous embrasser.

JOSEPH (1).

13 novembre 1794.

AU GÉNÉRAL GRIGNY,

Je ne puis te donner des détails bien longs. Il te suffira de savoir que je commande encore deux armées qui occupent depuis la Somme jusqu'à la Loire ; l'étendue est passable.

Je fais ce qu'on appelle la guerre aux Chouans. Les drôles de gens ! on ne les voit jamais. J'espère en faire disparaître sous peu ce qui en reste.

HOCHE.

13 novembre 1794, Rennes.

On voit d'après cette lettre qu'il n'avait nulle idée de ce qu'était la chouannerie, à ce moment-là ; il l'avoua d'ailleurs plus tard.

AU COMITÉ MILITAIRE DES ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES  
DE BRETAGNE.

MES CHERS AMIS,

Mrs de Pontbellanger et de la Marche sont chargés de vous faire connaître le pays et l'utilité des personnes qu'il vous sera passées, moyennant cela, ne soyez pas étonnés de recevoir des lettres d'eux. Ce sont deux officiers très dignes de vous rejoindre et de vous seconder. Je suis à Jersey et retourne demain à Londres. Aussitôt que je ne vous serai plus utile, j'irai vous rejoindre et vous convaincre que je suis à vous à la vie et à la mort.

(1) De Pulsaye.

J'ai quitté Joseph (1) il y a deux jours, il se portait bien et est digne de vous commander.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

*A Jersey, 17 novembre 1794.*

Le Chevalier dit bien et nous les maintiendrons de tous nos moyens pour vous seconder.

GODEFROY (2).

L'élan est donné, des communes entières se soulèvent et de tous côtés les représentants réclament des renforts.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

J'ai écrit au général Hoche pour faire passer des troupes dans le Morbihan. Depuis deux mois, plus de 200 patriotes ont été assassinés dans les campagnes (3). Plusieurs communes ont arboré le drapeau blanc et sont en pleine rébellion : des rassemblements parcourent le pays : il est évident qu'un grand feu couve sous la cendre.

Le représentant, **BOURET.**

*17 novembre 1794, Hennebont.*

Le 17 novembre 1794, les brevets suivants sont accordés par le comte d'Artois.

Mrs Desotteux, baron de Cormatin, colonel d'état-major nommé par le Conseil militaire le 26 août, maréchal de camp, major général de l'armée Catholique et Royale de Bretagne, confirmé par autorisation des Princes, le 15 octobre 1794, marquis de la Bourdonnaye, nommé par le Conseil militaire du 26 août, maréchal de camp, commandant la division du soi-disant Morbihan, confirmé le même jour avec un brevet de chevalier de Saint-Louis. Commission de colonel aide-major, pour le chevalier de

(1) De Puisaye.

(2) Prince de Bouillon.

(3) Il y avait exagération, mais plusieurs dénonciateurs avaient été exécutés.

Boishardy avec un brevet de chevalier de Saint-Louis. Commission de major pour le sieur Berthelot, officier de l'armée de la Vendée, à la date du 26 août 1794 (1).

Le chevalier de Tinténiac venait d'arriver à Jersey avec la Roberie pour préparer les débarquements d'émigrés sur les côtes de Bretagne ; débarquements qui ne réussirent pas très bien. Le premier convoi avec Tinténiac passa ; les autres furent pris en grande partie. Quant aux armes et munitions, ils ne purent être débarquées, malgré plusieurs tentatives ; pour ce qui est du lot d'assignats, un coup de mer les avaient emportés pendant la traversée. Nous en reparlerons plus loin.

Mr de Puisaye qui avait quitté depuis quelque temps la Bretagne, pour Londres, y habitait sous le nom de marquis de Ménilles, soi-disant pour ne pas être obsédé par les émigrés ; seuls le Comité royaliste et militaire de Bretagne, quelques initiés et le Gouvernement anglais.

Lettre adressée à de Puisaye par l'entremise du prince de Bouillon qui était à Southampton dirigeant les intelligences et communications avec l'armée Catholique et Royale, à ce moment sur les côtes de Bretagne (2).

J'ai fait, mon cher Comte, un bon voyage et suis arrivé le lendemain. Ces Messieurs partent demain et j'espère vous rapporter encore, par le retour, des nouvelles satisfaisantes. Je serais de bien bonne humeur sans ces maudits assignats qui ont été perdus. Mrs de la Marche et Pontbellanger remplissent avec zèle vos instructions. Ils étaient connus de M. le prince de Bouillon, et j'espère que, secondés par lui qui y met bien de l'activité, nous ferons bonne besogne. Adieu, mon cher Comte, croyez au sincère attachement que je vous ai voué pour la vie. Mes respects

(1) Mr Rey, l'archiviste de la Préfecture de police, nous a montré plusieurs de ces curieux brevets qui portent la signature de Puisaye.

(2) Windham papers London.

à Mr Windham, Mr le Prince est enchanté du zèle de Dufour (1) sous peu de jours, je vous rejoindrai pour ne plus, j'espère, vous quitter.

*A Jersey, le 17 novembre 1794.*

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

Je vous souhaite le bonjour, mon cher Comte, et vous fais passer la présente.

DE BOUILLON.

A MR LE MARQUIS DE MÉNILLES à Londres.

AU COMITÉ CENTRAL CATHOLIQUE ET ROYAL.

Si Mr de la Bourdonnaye a déjà la croix de Saint-Louis supprimez son brevet, et s'il ne l'a pas, il faut qu'un maréchal de camp l'ait. Je l'ai fait donner à Tinténiac qui brûle de vous rejoindre et qui est bien utile à Jersey. C'est lui qui vous donnera tous les détails.

Vous recevrez tout ce qui vous sera nécessaire comme argent matériel, armes, munitions et habillement à une date qui vous sera fixée.

C<sup>te</sup> DE PUISAYE.

*Londres, le 23 novembre 1794.*

Le général Hoche part pour le Morbihan qui est la région la plus troublée, avec l'intention de diriger lui-même quelques opérations ; il en reviendra déçu n'ayant pu faire mieux que les autres.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

Je pars avec la ferme résolution de faire le bien. Je crois le faire en accueillant, conformément à l'arrêté du Comité du Salut Public du 18 août, les malheureux que la superstition ou la crainte des châtimens ont armés contre la République, lorsqu'ils sont repentants et de bonne foi. Déjà nous ressentons les effets heureux du système de justice proclamé par la Convention Nationale. Chaque jour nous amène de prétendus Chouans qui ne

(1) Aide de camp de Cormatin.

demandent qu'à vivre tranquilles, et déjà les campagnes ne sont plus aussi désertées. Déjà l'habitant regarde sans effroi l'homme qu'il appelle Bleu et qu'il regardait comme son ennemi.

Il est une sorte d'hommes qu'il sera plus difficile de ramener que les habitants des campagnes. Celle-ci composée de prêtres, de nobles, de fuyards, ne croit pouvoir espérer aucun pardon (1) ; beaucoup n'étant pas habitués à la vie pénible qu'ils mènent, nécessairement la désirent.

Ne croyez pas non plus que je sollicite la grâce des ennemis de mon pays. S'ils se soumettent aux lois ; s'ils reviennent de leur erreur, je les recevrai, conformément aux instructions des représentants du peuple. Armés, je les poursuivrai la nuit, le jour, sans qu'ils puissent espérer un instant de repos. Alors si je les prends, les tribunaux en rendront compte à la République trop longtemps offensée.

HOCHÉ.

28 novembre 1794, *Rennes*.

AU COMITÉ MILITAIRE CATHOLIQUE ET ROYAL DE BRETAGNE.

Je vous envoie des portefeuilles garnis de tout ce qui vous est nécessaire, des assignats, des armes ; préparez tout, je serai bientôt à vous. Je ne puis vous en dire davantage, que Boishardy surtout redouble d'activité et que je le trouve avec vous quand j'arriverai.

*Joseph*, 3 décembre 1794.

De la patience, de la modération et bientôt du courage, de l'audace.

AUX REPRÉSENTANTS BOLLET ET BOURSULT.

.....  
 Nous avons parcouru tous les lieux qui nous avaient été indiqués. Nous avons trouvé les huttes et les cachettes : mais personne dedans. Nous voyons chaque sortie que nous faisons les sentinelles des brigands. Marchons-nous dessus ? Tout disparaît et rentre en terre et il ne reste aucun vestige. Tout les sert, les femmes, les enfants ; on jurerait qu'ils ont des télégraphes.

HOCHÉ.

7 décembre 1794, *Vannes*.

(1) Ils ne se trompaient guère ; témoin le massacre de Quiberon.

## AU COMITÉ CATHOLIQUE ET ROYAL.

Vous avez été instruits par Mr le chevalier de Tinténac que Mr le comte de Puisaye nous a chargés de correspondre avec vous, sous les ordres de M. le prince de Bouillon.

Tous les Français qui se trouvent dans cette île brûlent du désir de partager vos peines et vos dangers, en combattant pour la vraie religion et le roi. Nous allons mettre le plus grand soin à vous faire passer des ecclésiastiques et des militaires. Le plus beau jour de notre vie sera celui qui nous rapprochera de vous.

C<sup>te</sup> DE NEVET, CHEVALIER DE LA MARCHÉ,  
V<sup>o</sup> DE PONTBELLANGER.

8 décembre 1794, Jersey.

Le règne de la jalousie n'a pas cessé dans les rangs républicains et comme nous allons le voir par la lettre suivante. Hoche lui-même n'était pas à l'abri de ses coups, mais il est à remarquer que lui aussi employait et encourageait la délation contre les Chouans ; son service d'espionnage était très bien organisé.

## AU GÉNÉRAL AVRIL,

On m'a assuré que vous avez dit, après avoir lu ma circulaire aux habitants des campagnes, qu'elle n'était pas de moi, que je ne savais ni lire, ni écrire... Je le sais, citoyen : et de plus, je sais couper les oreilles aux imposteurs et aux dénonciateurs.

HOCHE.

13 décembre 1794, Vannes.

Le 22 décembre 1794, Duresto l'un des principaux chefs Chouans du Morbihan, dénoncé par un déserteur des armées républicaines devenu chouan, c'est-à-dire un espion, est arrêté dans les marais de Régigny (1) par une patrouille de Josselin envoyée à sa recherche.

Et tous les rapports des généraux et représentants de filer à l'adresse du Comité du Salut Public. Ce n'est qu'un cri unanime : — « Envoyez des troupes, l'audace des

(1) Morbihan.

Chouans augmente et depuis trois mois plus de 400 émigrés sont déjà rentrés en Bretagne ; d'autres vont suivre car il y en a des milliers à Jersey qui n'attendent qu'une occasion favorable pour débarquer. »

Comme on le voit le Comité Royaliste ne chomait pas.

Le 24 décembre, Puisayé adressait une circulaire au Comité de Bretagne, pour être distribuée aux principaux chefs. Quant à la manufacture d'assignats il l'avait fait installer à Londres, sur les conseils de Calonne et sous l'œil bienveillant du gouvernement Anglais qui, lui, n'y trouvait que son avantage. Presque tous les ouvriers étaient des ecclésiastiques et à ce sujet nous publions plus loin, à la date du 12 janvier 1795 une lettre suggestive, dont le signataire avait, à cette époque, une certaine influence sur les émigrés de Londres (1). Ces assignats n'eurent pas grand succès auprès des habitants des campagnes qui les confondaient avec ceux de la République dont ils se méfiaient déjà. Il est certain toutefois qu'en cas de réussite les gens porteurs de ces assignats eussent été intégralement remboursés.

#### AU COMITÉ CATHOLIQUE ET ROYAL,

Ma manufacture d'assignat est bientôt en pleine activité ; j'ai déjà 70 ouvriers et avant peu vous en aurez un million par jour, ensuite deux, etc. Vous voyez comme ce moyen doit être puissant, sous tous les rapports ; employez-le utilement ; enrégimentez les campagnes, gagnez les villes, etc.

Vous recevrez par cet envoi à peu près 10.000.000, des habits, vestes, pantalons, etc., etc.

L'habit est rouge et boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière ; la veste vert pâle, la culotte de peau, le pantalon vert garni de basane, la redingote verte, le chapeau rond surmonté d'une queue de renard blanc. . . . .

C<sup>te</sup> JOSEPH DE PUISAYÉ.

24 décembre 1794, Londres.

(1) Mgr de la Marche, évêque de Léon.

Théobald s'occupe-t-il de l'affaire Canclaux ; ainsi que Berthelot de celle du Commandant de Lorient (1) ?

Si le chevalier de Tinténiac, toujours obligeant, s'occupe de ses amis et connaissances, il déteste profondément ceux qui n'obéissent pas aux ordres donnés et en fait la remarque au ministre.

MONSIEUR,

Je crois que vous avez des relations avec Mr le duc de Lorge, il dépend donc de vous de lui rendre un grand service. Ce brave homme aimé et estimé de toutes les personnes qui le connaissent est certainement dans la plus vive inquiétude du sort de sa sœur et de sa mère M<sup>me</sup> de Lescure. Si vous ne voyez aucun inconvénient à lui faire passer les détails qui le tranquilliseront, je vous les envoie. Si vous ne craignez qu'il ne sache qu'ils viennent de moi, transcrivez-les, car il doit connaître mon écriture.

Vous serez peut-être étonné de savoir que vos ordres pour Mr Corbin ont été bien mal suivis. Il est toujours ici, et voit les mêmes personnes. Il est certain que, s'il n'avait point à faire à un ministre aussi humain que Mr Windham, il irait pour sa désobéissance tenir compagnie aux Kangaroux.

J'irais plus souvent vous voir ; mais je sais que votre temps est si précieux et que dans ce moment vous avez tant d'affaires, que je craindrais d'être à charge. Je vous prie donc, Monsieur, d'agréer.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

29 décembre 1794, à Londres.

Mr de Ménilles vous présente son respect et vous prie de lui donner deux billets pour la rentrée du Parlement ; ce n'est pas pour lui, car cette cérémonie étant trop publique l'empêchera de jouir de ce spectacle (2).

(A suivre).

G. DE CLOHARS-CARNOËT.

(1) Windham papers. Ces Messieurs étaient chargés de corrompre ces deux chefs.

(2) Windham papers London.